



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport En question n° 9

Contribuer à la politique par l'analyse de la recherche courante

Les apprenants adultes dans les établissements d'enseignement postsecondaires de l'Ontario

Angelika Kerr

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Le 20 juillet 2011

Publié par :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) M5E 1E5

Canada

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Courriel : www.heqco.ca

Citer cette publication dans le format suivant :

Kerr, A. (2011). *Les apprenants adultes dans les établissements d'enseignement postsecondaires de l'Ontario*. Toronto. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Introduction

Un des principaux buts du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario est de produire des diplômés ayant le niveau de scolarité voulu pour répondre aux besoins actuels et futurs en capital humain dans la province (COQES, 2009, p. 23). Cet objectif constitue une reconnaissance du fait que l'instruction et la formation accroissent le capital humain des personnes et en font des travailleurs plus productifs et des citoyens mieux informés. Le relèvement du niveau de scolarité non seulement procure des avantages individuels, par exemple un revenu plus élevé et des taux de chômage moindres, une meilleure santé et une longévité supérieure ainsi qu'une plus grande satisfaction à l'égard de la vie, mais il est en outre étroitement associé à des avantages pour la société, notamment des collectivités plus sûres, des citoyens en santé, une plus forte participation à la société civile, une plus grande cohésion sociale et plus d'équité et de justice sociale (Riddell, 2006). Pour que la province puisse préserver et améliorer sa situation économique dans une économie mondiale en constante évolution, et pour que ses citoyens puissent jouir des avantages sociétaux qu'offre l'éducation, elle doit veiller à ce que les besoins de la société en matière de capital humain soient satisfaits.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement de l'Ontario s'efforce, entre autres dans le cadre de son récent plan intitulé « Ontario ouvert sur le monde », de porter à 70 % le taux de réussite des 25 à 64 ans au niveau postsecondaire et de trouver une place à tout Ontarien qualifié qui désire fréquenter un collège ou une université (Gouvernement de l'Ontario, 2010). Le futur « bassin » de capital humain nécessaire à cette fin sera alimenté par trois sources : les Ontariennes et les Ontariens nouvellement arrivés sur le marché du travail et qui ont peut-être déjà un diplôme d'études postsecondaires ou sont en voie d'en obtenir un, les migrants interprovinciaux et les immigrants internationaux et, finalement, grâce à l'accumulation de crédits postsecondaires, les personnes qui sont déjà sur le marché du travail (COQES, 2009, p.30). C'est à ce dernier groupe, souvent désigné par l'expression « apprenants adultes », que le présent rapport En question s'intéresse.

Si l'on reconnaît que les apprenants adultes constitueront l'une des sources d'alimentation du bassin de capital humain nécessaire pour que l'Ontario obtienne un taux de scolarisation de 70 % au niveau postsecondaire, il est essentiel de comprendre les apprenants adultes, les problèmes qu'ils rencontrent et la façon optimale de régler ces problèmes. Indépendamment des cibles du gouvernement, il semble de plus en plus évident que dans l'économie axée sur la connaissance dans laquelle nous vivons actuellement, caractérisée par le progrès technologique et des exigences qui évoluent rapidement en matière de compétences, l'apprentissage doit se poursuivre tout au long de la vie. La concentration traditionnelle de l'instruction aux premières étapes de la vie ne sera peut-être plus suffisante pour appuyer les travailleurs tout au long de leur carrière. L'instruction initiale a plus d'importance pour la mise en valeur du potentiel individuel, mais à l'âge adulte il est de plus en plus important d'acquérir continuellement de nouvelles compétences et d'améliorer les compétences acquises.

Le présent rapport En question explore la situation des apprenants adultes dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et à cette fin :

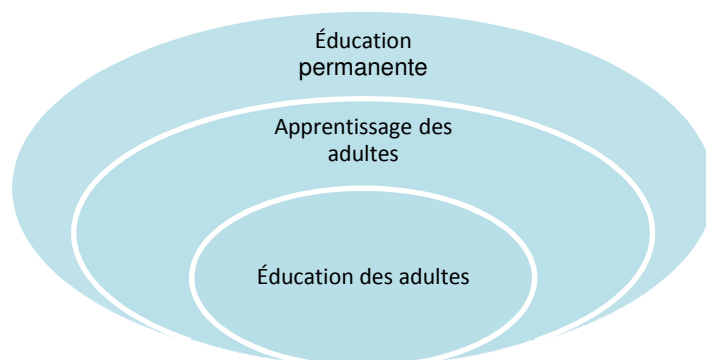
- Examine la demande d'éducation des adultes en Ontario;
- Donne un aperçu de la réponse des collèges et des universités à la demande en matière d'éducation des adultes;
- Évalue les facteurs qui influent sur l'accès et la réussite des apprenants adultes au niveau postsecondaire;
- Détermine les éventuelles conséquences stratégiques pour promouvoir la participation des apprenants adultes au niveau postsecondaire.

Les programmes et services offerts par les établissements ontariens serviront à illustrer la situation de l'éducation des adultes, mais le présent rapport ne dresse pas l'inventaire exhaustif de ces programmes et services.

Éducation permanente, apprentissage des adultes, éducation des adultes – définitions et liens entre ces concepts

L'éducation permanente, aussi appelée apprentissage à vie, est un continuum qui représente l'apprentissage qui se fait à toutes les étapes de la vie, soit l'apprentissage et le développement de la petite enfance, l'apprentissage dans les réseaux scolaires élémentaire, secondaire et postsecondaire, et l'apprentissage et le perfectionnement des adultes aux étapes ultérieures de la vie. L'éducation des adultes est considérée comme un sous-ensemble de l'apprentissage des adultes, car ce n'est qu'un des processus d'apprentissage à cette étape de la vie (CMEC, 2005, p. 44) (figure 1).

Figure 1. Liens entre éducation des adultes, apprentissage des adultes et éducation permanente



CMEC, 2005

La terminologie peut varier dans la documentation, mais l'apprentissage des adultes est couramment défini comme le processus d'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées par des adultes, grâce à la pratique, à la formation ou à l'expérience, ou le résultat de cette acquisition. Il peut être intentionnel ou fortuit et se faire pour des raisons professionnelles ou personnelles et dans une large variété de contextes. L'expression « éducation des adultes » renvoie aux occasions d'apprentissage intentionnel qui sont organisées et structurées et qui permettent d'acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires pour participer pleinement à la vie économique et sociale de la collectivité. La définition limite généralement la population des apprenants à ceux qui n'en sont plus au cycle initial de leur éducation (UNESCO, 1996; OCDE, 2003; CMEC, 2005; CMEC, 2009; Wynne, 2005; Statistique Canada, 2007; UNESCO, 2009).

L'éducation permanente, y compris l'apprentissage à l'âge adulte, est divisée en trois catégories :

1. L'apprentissage formel est intentionnel et structuré et il se fait habituellement dans un établissement d'éducation ou de formation et mène à une attestation.
2. L'apprentissage non formel est structuré et intentionnel, mais il ne se fait généralement pas dans un établissement d'enseignement ou de formation ni ne mène à une attestation. C'est l'apprentissage le plus souvent offert en milieu de travail ou par l'entremise d'organisations et de groupes de la société civile.
3. L'apprentissage informel est le résultat des activités de la vie quotidienne qui se rapportent au travail, à la famille, à la collectivité ou aux loisirs. Il n'est pas structuré et est le plus souvent fortuit ou accessoire et ne donne généralement lieu à aucune attestation (Statistique Canada, 2007, p. 12).

Tant l'apprentissage formel que l'apprentissage non formel sont des formes organisées et intentionnelles d'apprentissage et, en ce sens, elles relèvent de l'éducation des adultes. Le présent rapport *En question* portera précisément sur l'apprentissage formel entrepris par des adultes et facilité par des établissements d'enseignement postsecondaire.

Comment définit-on les apprenants adultes?

La population des apprenants adultes est généralement limitée aux personnes qui n'en sont plus au premier cycle de leur éducation. Ce sont des personnes qui ont interrompu leur période initiale d'éducation et qui cherchent, pour diverses raisons, à retourner aux études. En raison des cheminements de plus en plus diversifiés que suivent les étudiants, il est toutefois difficile de distinguer les apprenants adultes des étudiants qui fréquentent pour la première fois un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire. Dans une grande partie de la documentation canadienne, les étudiants de 15 ans et plus qui étudient à temps partiel, les étudiants de 20 ans et plus qui étudient à temps plein dans le cadre de programmes élémentaires ou secondaires et les étudiants de 25 ans et plus qui étudient à temps plein dans le cadre de programmes postsecondaires sont considérés comme des

apprenants adultes (Statistique Canada, 2007), mais le classement strict des apprenants adultes par groupe d'âge manque de cohérence. Parce que cette définition est très générale, la population des apprenants adultes est un groupe hétérogène dont les membres poursuivent leur éducation pour satisfaire des besoins et des motifs variés (Wynne, 2005, p. 15). Ils peuvent vouloir obtenir un diplôme d'études secondaires afin de pouvoir étudier au niveau postsecondaire ou pour décrocher un emploi; il peut s'agir de personnes nées en Ontario ou de nouveaux arrivants qui essaient d'améliorer leurs habiletés de lecture ou de calcul pour réussir en milieu de travail ou pour mieux s'intégrer à la collectivité; ils peuvent avoir une expérience de travail ou être en chômage, ils peuvent posséder ou non des qualifications et ils veulent parfaire leurs compétences ou en acquérir de nouvelles et participer à des activités de recyclage en raison des changements survenus au sein de l'économie ou de l'industrie; ils peuvent aussi simplement poursuivre leur éducation par intérêt personnel.

Les politiques en matière d'éducation des adultes en Ontario

Dans l'examen 2005 de l'éducation postsecondaire en Ontario, il était précisé que « [l]a fréquentation des établissements d'enseignement après l'âge normal où les jeunes quittent l'école devrait représenter un objectif important pour les pouvoirs publics en Ontario » et que « [l]a promotion active de l'éducation des adultes serait également souhaitable. » (Rae, 2005, p. 11). Avant 2005, l'Ontario n'avait pas de définition officielle de l'éducation des adultes ni d'autres expressions qui auraient pu servir à orienter l'élaboration et l'exécution de programmes. Afin de guider l'élaboration de politiques et de programmes relatifs à l'éducation des adultes en Ontario, une étude de l'éducation des adultes a été entreprise en mai 2004, à la demande de la ministre de l'Éducation et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités (Wynne, 2005). Cet examen a donné lieu à quinze recommandations appuyant la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes. À la suite de cet examen, une Unité des politiques d'éducation des adultes a été créée en 2006 au sein du ministère de l'Éducation pour améliorer l'élaboration et l'exécution des programmes et des services destinés aux apprenants adultes de la province. En 2008, le Comité des ministres en matière d'éducation des adultes a été constitué et chargé d'assurer la coordination et l'alignement stratégique des trois ministères responsables de l'éducation des adultes : le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (CMEC, 2008; ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 29). Afin de promouvoir les services destinés aux apprenants adultes et de diffuser de l'information à leur sujet, le MFCU a ouvert sur son site Web une page qu'il enrichit actuellement et qui s'adresse aux apprenants adultes désireux de parfaire leurs compétences ou d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, aux étudiants pour qui le français ou

l'anglais sont une langue seconde, et aux travailleurs formés à l'étranger qui souhaitent s'intégrer à la population active en Ontario¹.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail offrait l'occasion de renforcer la cohérence du système d'éducation et de formation des adultes, car l'un des objectifs généraux de l'entente consiste à améliorer la qualité des compétences des travailleurs ontariens (CMEC, 2008; gouvernement du Canada, 2008). Cette entente et diverses autres initiatives, notamment la création de commissions locales² et le programme Deuxième carrière³, visent à mieux aligner le cadre stratégique de l'éducation des adultes et les conditions du marché du travail.

La demande d'éducation des adultes en Ontario

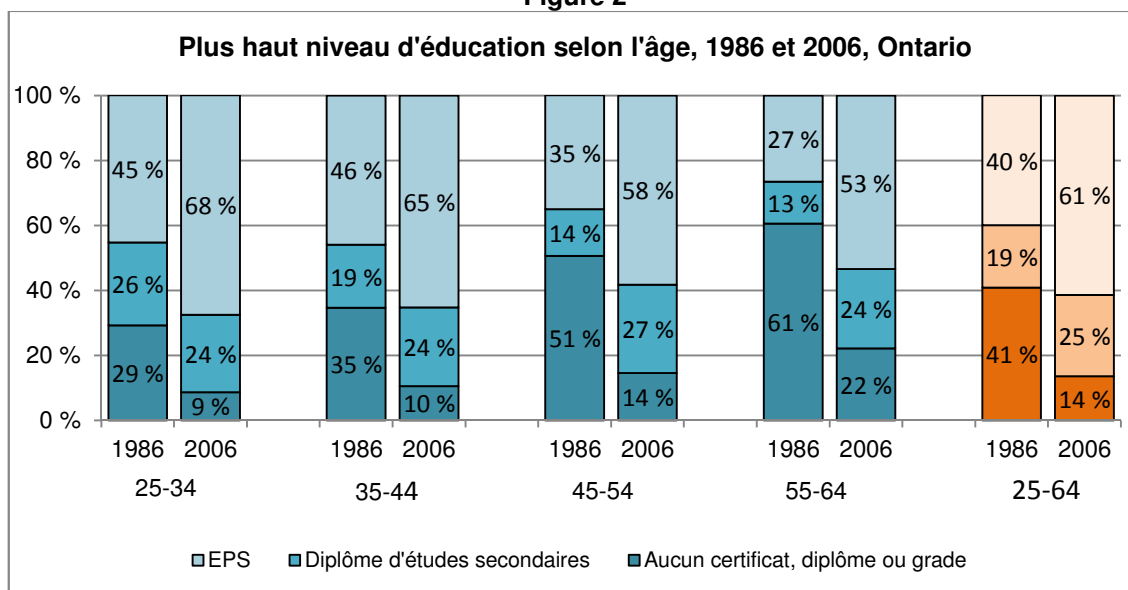
D'après les données du Recensement de 2006 (figure 2), un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent est le plus haut niveau d'éducation d'environ un quart des Ontariens de 25 à 64 ans. À peu près 14 % des Ontariens de 25 à 64 ans, soit près de 900 000 personnes, n'ont pas de diplôme d'études secondaires, et ce pourcentage est plus élevé pour les membres plus âgés de ce groupe. En outre, certains segments de la population ont plus besoin que d'autres de services d'éducation des adultes. Au sein de la population autochtone, 24 % des 25 à 64 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires (Statistique Canada, Recensement de 2006). La figure 2 illustre l'évolution de la scolarisation par groupe d'âge depuis deux décennies (Statistique Canada, Recensements de 1986 et de 2006). Même si une plus forte proportion de tous les groupes d'âge a obtenu un diplôme d'études postsecondaires au cours de cette période, le pourcentage actuel des personnes de 25 ans et plus qui ont au plus un diplôme d'études secondaires donne une idée de ce que pourrait être la demande d'éducation des adultes en Ontario.

¹ <http://www.tcu.gov.on.ca/epep/programs/>

² <http://www.workforceplanningontario.ca/french>

³ <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/secondcareer/>

Figure 2



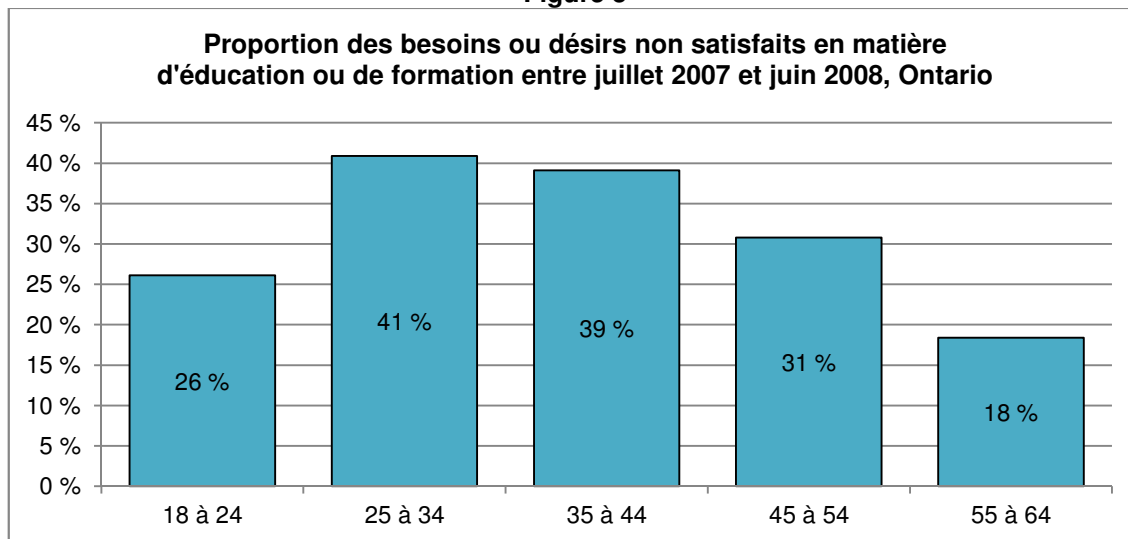
D'après l'Enquête de 2008 sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (EASEF)⁵, quelque 32 % des Ontariens de 18 à 64 ans ont déclaré des besoins ou désirs non satisfaits en matière de formation ou d'éducation⁶ entre juillet 2007 et juin 2008, plus particulièrement (41 %) dans le groupe des 25 à 34 ans (figure 3). Si l'on tient compte du niveau de scolarité déjà atteint, les Ontariens les plus instruits sont plus susceptibles que les moins instruits de déclarer des besoins ou désirs non satisfaits en matière d'éducation (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale). Dans le cas des plus instruits, ces constatations reflètent peut-être un intérêt plus marqué, et dans le cas des moins instruits, un manque d'information quant aux possibilités et aux avantages de l'éducation ou encore la présence d'obstacles plus importants pour y accéder.

⁴ L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE comprend : la formation en apprentissage, les certificats et diplômes d'études collégiales, les certificats et diplômes universitaires en deçà du baccalauréat, le baccalauréat, les certificats et diplômes universitaires au-delà du baccalauréat, les diplômes en médecine, en dentisterie, en médecine vétérinaire et en optométrie, les maîtrises, et les doctorats acquis.

⁵ L'EASEF traite de questions relatives aux antécédents et aux déterminants de l'accès à l'EPS, y compris le financement des études et la participation aux programmes d'éducation et de formation des adultes (<http://www.statcan.gc.ca/concepts/index-fra.htm>).

⁶ Cette proportion est établie d'après les réponses aux questions suivantes de l'EASEF : « De juillet 2007 à juin 2008, y a-t-il eu (d'autres/des) études ou (d'autre/de la) formation que vous auriez voulu suivre, mais que vous n'avez pas suivies? » et « De juillet 2007 à juin 2008, y a-t-il eu (d'autres/des) études ou (d'autre/de la) formation dont vous auriez eu besoin, mais que vous n'avez pas suivies? »

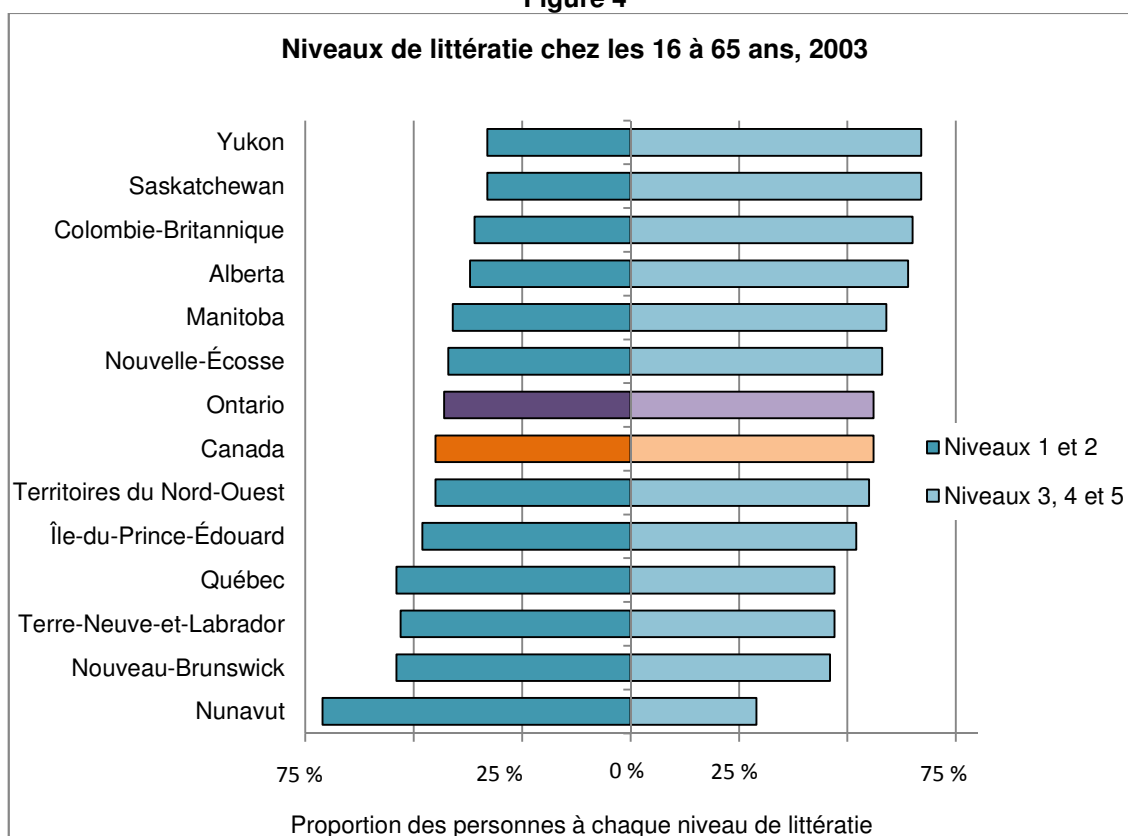
Figure 3



L'examen des compétences en littératie dans la province jette un autre éclairage sur les besoins éventuels en éducation des adultes. Environ 43 % des Ontariens de 16 à 65 ans se classent aux niveaux de littératie 1 et 2 sur l'échelle de littératie utilisée dans l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes (ELCA)⁷ (Statistique Canada, 2007) (figure 4). Le niveau 3 est considéré comme un minimum acceptable pour faire face aux exigences de plus en plus strictes de la nouvelle société axée sur les connaissances et de l'économie de l'information (OCDE et Statistique Canada, 1995). Il est certainement possible d'améliorer la littératie des adultes en Ontario et dans le reste du Canada, car les résultats de littératie de nombreuses personnes sont en deçà de cette norme minimale.

⁷ L'échelle de compréhension de textes schématiques fait partie du cadre utilisé pour définir des tâches en vue de mesurer la compréhension de textes suivis et de textes schématiques, la numératie et la résolution de problème dans l'EIAA (Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes) et l'ELCA (OCDE et Statistique Canada, 1995; Statistique Canada, 2007).

Figure 4



Combien et où?

La compréhension des modèles d'inscription des apprenants adultes dans les établissements d'enseignement aidera les décideurs et les établissements à planifier des programmes adaptés aux besoins de cette clientèle. Les tendances en matière d'inscription donnent une indication de la façon dont les collèges et les universités répondent à la demande en éducation des adultes et peuvent révéler la présence d'éventuelles lacunes.

D'après l'EASEF de 2008, environ la moitié (49 %) des Ontariens de 18 à 64 ans ont reçu des services d'éducation ou de formation sous une forme quelconque pendant la période visée. Près des deux tiers d'entre eux ont participé à des activités de formation comme des cours, des ateliers et de la formation en cour d'emploi plutôt qu'à des programmes d'éducation, ce qui reflète le type d'activités d'apprentissage correspondant à diverses étapes de la vie. Un plus fort pourcentage d'Ontariens de 18 à 24 ans s'est inscrit à des programmes d'éducation, tandis que les personnes plus âgées étaient plus susceptibles d'avoir participé à des activités de formation qui exigent moins de temps et sont plus souvent liées à l'emploi (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

Pour ce qui est de la participation des adultes à des programmes d'études postsecondaires uniquement, environ 9,7 % des répondants de l'EASEF âgés de 25 à 64 ans avaient suivi un programme d'études collégiales, et 10,1 % des répondants de 25 à 64 ans avaient suivi un programme d'études universitaire (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale), mais cette information ne précise pas à quel type de programme d'études postsecondaires ces apprenants ont participé.

La compréhension des modèles d'inscription des apprenants adultes dans les établissements d'enseignement aidera les décideurs et les établissements à planifier des programmes adaptés aux besoins de cette clientèle. Les tendances en matière d'inscription donnent une indication de la façon dont les collèges et les universités répondent à la demande en éducation des adultes et peuvent révéler la présence d'éventuelles lacunes.

D'après l'EASEF de 2008, environ la moitié (49 %) des Ontariens de 18 à 64 ans ont reçu des services d'éducation ou de formation sous une forme quelconque pendant la période visée. Près des deux tiers d'entre eux ont participé à des activités de formation comme des cours, des ateliers et de la formation en cour d'emploi plutôt qu'à des programmes d'éducation, ce qui reflète le type d'activités d'apprentissage correspondant à diverses étapes de la vie. Un plus fort pourcentage d'Ontariens de 18 à 24 ans s'est inscrit à des programmes d'éducation, tandis que les personnes plus âgées étaient plus susceptibles d'avoir participé à des activités de formation qui exigent moins de temps et sont plus souvent liées à l'emploi (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

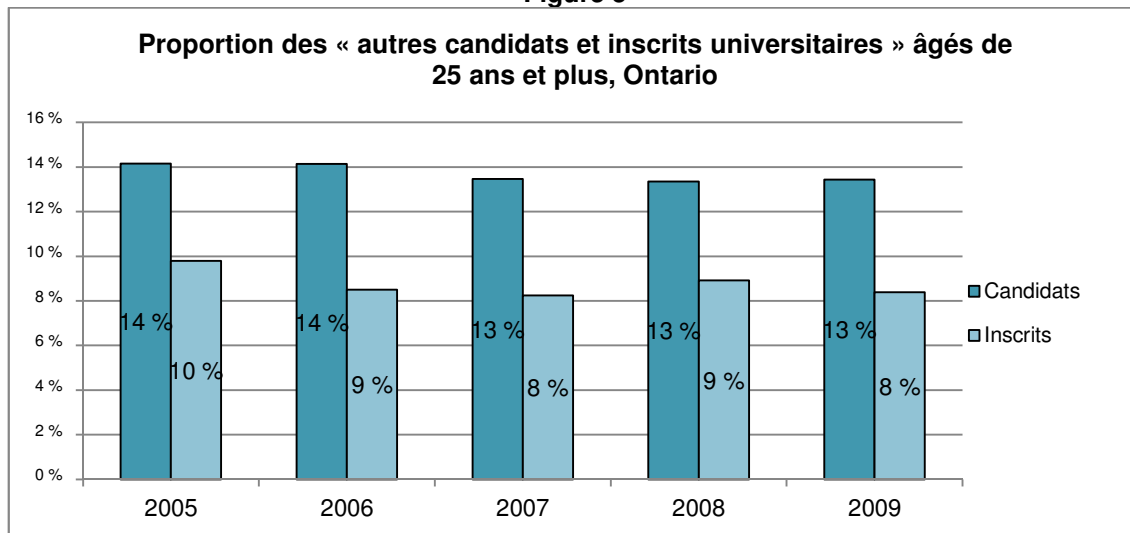
Pour ce qui est de la participation des adultes à des programmes d'études postsecondaires uniquement, environ 9,7 % des répondants de l'EASEF âgés de 25 à 64 ans avaient suivi un programme d'études collégiales, et 10,1 % des répondants de 25 à 64 ans avaient suivi un programme d'études universitaire (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale), mais cette information ne précise pas à quel type de programme d'études postsecondaires ces apprenants ont participé.

Programmes réguliers d'études postsecondaires

Les données sur les candidats et les inscrits aux études postsecondaires en Ontario, désagrégées en fonction de l'âge, donnent une idée générale du nombre d'étudiants de 25 ans et plus qui veulent poursuivre des études postsecondaires ordinaires. Les candidats à l'université qui ne viennent pas directement d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Ontario, soit ceux faisant partie de la catégorie « Autres candidats », représentaient environ 35 % de tous les candidats ayant présenté une demande au Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) en 2008. Les « autres candidats » de plus de 25 ans sont les moins susceptibles d'en être encore à leur premier cycle d'études et ils formaient environ

13 % de cette catégorie et 8 % de la catégorie des autres inscrits en 2009⁸ (CUO, 2007-2010) (figure 5). Ces chiffres sous-estiment peut-être les mesures provinciales, car ils comprennent uniquement les personnes qui présentent leur demande d'admission par l'entremise de l'OUAC.

Figure 5

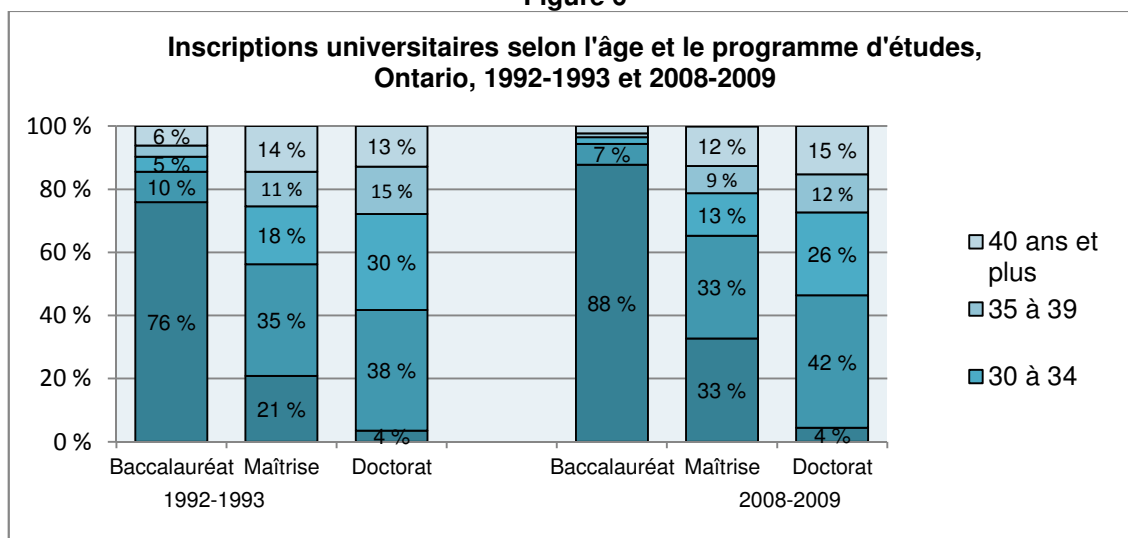


Source : Données de l'OUAC comme citées dans les documents du CUO, 2007-2010

Les données de Statistique Canada sur les inscriptions universitaires indiquent qu'en 2008-2009, les étudiants de 25 ans et plus représentaient environ 12 % des inscrits à l'université au niveau du baccalauréat, 69 % au niveau de la maîtrise et 95 % au niveau du doctorat (figure 6). Si l'on compare ces données récentes sur les inscriptions à celles de 1992-1993, on constate que le nombre d'étudiants universitaires âgés de 25 ans ou plus a effectivement diminué au niveau du baccalauréat, mais qu'il a légèrement augmenté aux niveaux de la maîtrise et du doctorat.

⁸ En 2008, moins de 1 % des candidats à l'université qui venaient directement des établissements d'enseignement secondaire et moins de 0,5 % des inscrits à l'université qui venaient directement des établissements d'enseignement secondaire avaient 25 ans ou plus (CUO, 2010).

Figure 6

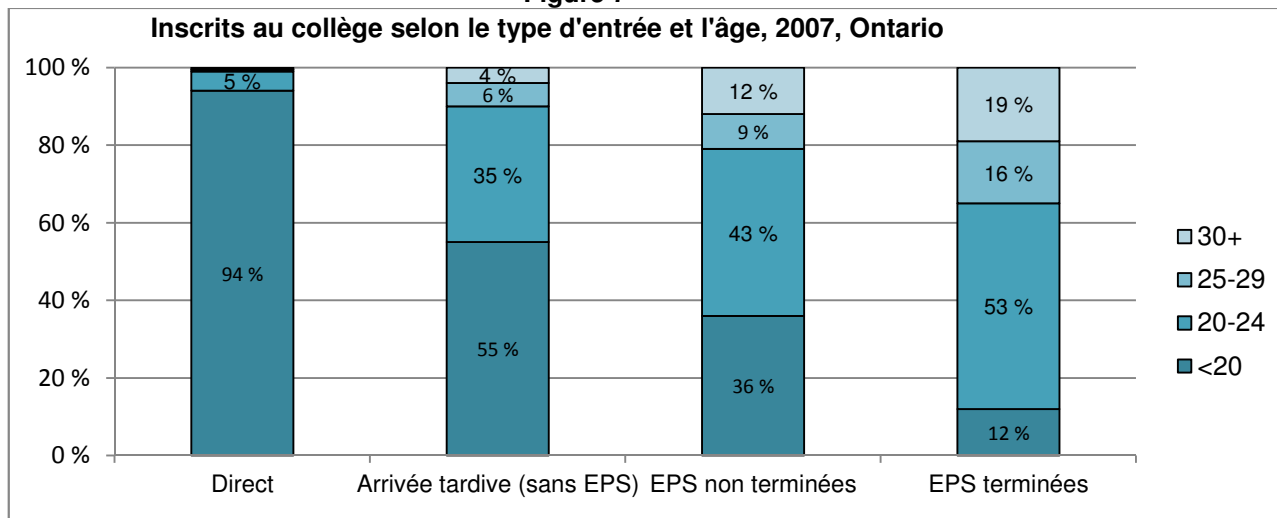


Source : Statistique Canada, données du SIEP, totalisation spéciale

Les candidats aux études collégiales qui ne provenaient pas directement des établissements d'enseignement secondaire représentaient environ 61 % de tous les candidats aux études collégiales (CO, 2010). Un peu plus du tiers des candidats aux études collégiales qui ne provenaient pas directement du niveau secondaire ont 25 ans ou plus, et cette proportion est relativement constante depuis une dizaine d'années. Un faible pourcentage (5,7 % en 2006-2007) des candidats aux études collégiales provenant directement du secondaire a 25 ans ou plus, probablement parce que les candidats qui étaient inscrits à des cours de jour pour adultes sont compris dans cette population (CO, 2008a).

Les données sur les candidats ne provenant pas directement du niveau secondaire peuvent être ventilées en fonction de l'expérience antérieure au niveau postsecondaire. Comme il fallait s'y attendre, l'âge varie considérablement selon les segments. Les inscrits qui avaient terminé des études postsecondaires (EPS) étaient généralement plus âgés (plus du tiers avaient au moins 25 ans), tandis que les entrées tardives sans aucune expérience d'études postsecondaires étaient plus jeunes (CO, 2008b) (figure 7). Par ailleurs, une plus grande proportion des inscrits qui ne provenaient pas directement du niveau collégial, mais avaient fait des études postsecondaires étaient nés à l'extérieur du Canada, se considéraient comme membres de minorités visibles ou avaient des enfants à charge. Tous les groupes à l'exception de celui des étudiants d'arrivée tardive étaient plus susceptibles de compter une majorité de femmes. De tous les segments, c'est dans celui des étudiants d'arrivée tardive sans aucune expérience d'études postsecondaires que les inscrits étaient légèrement plus susceptibles de se déclarer Autochtones. Les étudiants qui avaient terminé des études postsecondaires et les étudiants d'arrivée tardive sans éducation postsecondaire étaient nettement plus susceptibles de déclarer que leur langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais (CO, 2008b).

Figure 7

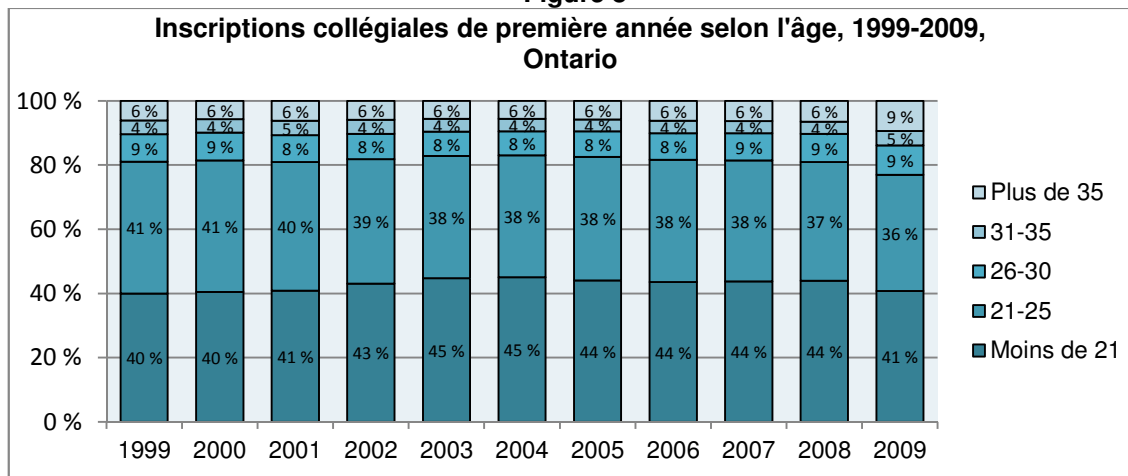


Source : Données de 2007 du SCEC et du SACO (âge en mars 2007) comme citées dans le document de CO, 2008b

L'Enquête sur la satisfaction des étudiants du niveau collégial réalisée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) permet aussi de ventiler par groupe d'âge les inscriptions d'étudiants au niveau collégial. Comme le montre la figure 8, 23 % des étudiants inscrits en première année d'un cours collégial avaient au moins 26 ans⁹ en 2009, soit une modeste augmentation relativement aux années antérieures, principalement attribuable à une plus forte proportion d'étudiants de plus de 35 ans. Cette hausse pourrait être un effet de la récente crise économique, qui a peut-être entraîné des changements de carrière et créé la nécessité d'une formation plus poussée pour nombre d'employés. Pour ce qui est du nombre des inscriptions, les étudiants de 26 ans et plus sont passés d'environ 15 000 à 28 000 entre 1999 et 2009. Ces chiffres comprennent les étudiants inscrits à un programme collégial régulier.

⁹ Les catégories d'âge de l'Enquête du MFCU sur la satisfaction des étudiants du niveau collégiale sont les suivantes : moins de 21, 21-25, 26-30, 31-35, et plus de 35 ans.

Figure 8



Source : Sondage du MFCU sur la satisfaction des étudiantes et étudiants du niveau collégial, calculs du COQES

Tant le sondage du MFCU sur la satisfaction des étudiantes et étudiants du niveau collégial (SSS) que le sondage sur la satisfaction des étudiantes et étudiants diplômés (GSS) indiquent que les étudiants adultes du niveau collégial sont plus susceptibles d'être de sexe féminin, d'avoir fréquenté un collège dans la grande région de Toronto, d'avoir étudié dans le domaine de la santé ou du commerce et d'avoir été inscrits à un programme d'études supérieures menant à un certificat (MFCU SSS et GSS, Totalisations du COQES).

Des constatations similaires ont été tirées de l'échantillon de l'Ontario pour la cohorte ayant participé en 2000 à l'Enquête nationale auprès des diplômés (END). Dans les collèges comme dans les universités, en comparaison des diplômés d'âge traditionnel, les diplômés adultes étaient plus susceptibles d'avoir étudié à temps partiel, d'être mariés et d'avoir des enfants. Les diplômés adultes du niveau collégial étaient plus susceptibles d'avoir été inscrits à des programmes des secteurs Santé/Parcs/Récréation/Condition physique ou Mathématiques/Informatique/Sciences de l'information. Les programmes privilégiés par les diplômés adultes des universités comprenaient les secteurs Sciences sociales/du comportement/Droit et le secteur Commerce/Gestion/Administration publique. Il convient de signaler que les diplômés adultes des universités qui avaient déjà fait des études postsecondaires étaient plus susceptibles d'être diplômés d'un programme du secteur de la santé (END, Totalisations du COQES).

Éducation permanente

Par l'entremise de leurs écoles ou départements d'éducation permanente et d'autres centres et facultés, les universités offrent des cours et des programmes de certificat de l'éducation permanente (EP) à temps partiel qui s'adressent aux étudiants adultes. Les programmes offerts varient selon les établissements, mais en règle générale les cours d'EP ne mènent pas à un diplôme. La School of Continuing Studies de l'Université de Toronto, par exemple, offre des centaines de cours et environ 37 programmes menant

à un certificat dans quatre secteurs de programme : commerce et études professionnelles, arts et sciences, anglais langue seconde, et langues et traduction¹⁰. Divers centres et facultés professionnelles de l'Université de Toronto offrent des cours de perfectionnement professionnel sanctionnés par un certificat ainsi que des ateliers et des conférences.

Par l'entremise de la G. Raymond Chang School of Continuing Education, l'Université Ryerson offre des cours d'éducation permanente dont certains mènent à un diplôme. En 2009-2010, 8 493 étudiants¹¹ étaient inscrits à la Chang School; 6 093 (72 %) d'entre eux suivaient des cours menant à un diplôme, et 2 400 (28 %), des cours ne menant pas à un diplôme¹². Environ 66 % des inscrits à des cours d'EP menant à un diplôme à la Chang School en 2008-2009 étaient des étudiants de 25 ans et plus, 99 % étaient canadiens, 53 % étaient de sexe féminin et 16 % ont déclaré que leur langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais¹³.

Les services d'éducation permanente dans les collèges de l'Ontario offrent des programmes menant à un certificat ou à un diplôme, des programmes de perfectionnement professionnel et des programmes d'apprentissage par intérêt personnel. Les étudiants de l'EP poursuivent généralement leur éducation à temps partiel et ils ne s'inscrivent pas par l'entremise du Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO). En 2006-2007, il y avait environ 290 000 étudiants de l'EP dans les collèges de l'Ontario¹⁴ (CO, 2009). Les caractéristiques et les tendances se rapportant aux étudiants de l'EP dans les collèges de l'Ontario sont tirées de l'Enquête sur l'éducation permanente des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), dont la plus récente a été réalisée en 2008 et révèle que 86 % des étudiants de l'EP avaient 25 ans ou plus (CO, 2010) (figure 9).

¹⁰ <http://learn.utoronto.ca/scshome.htm>

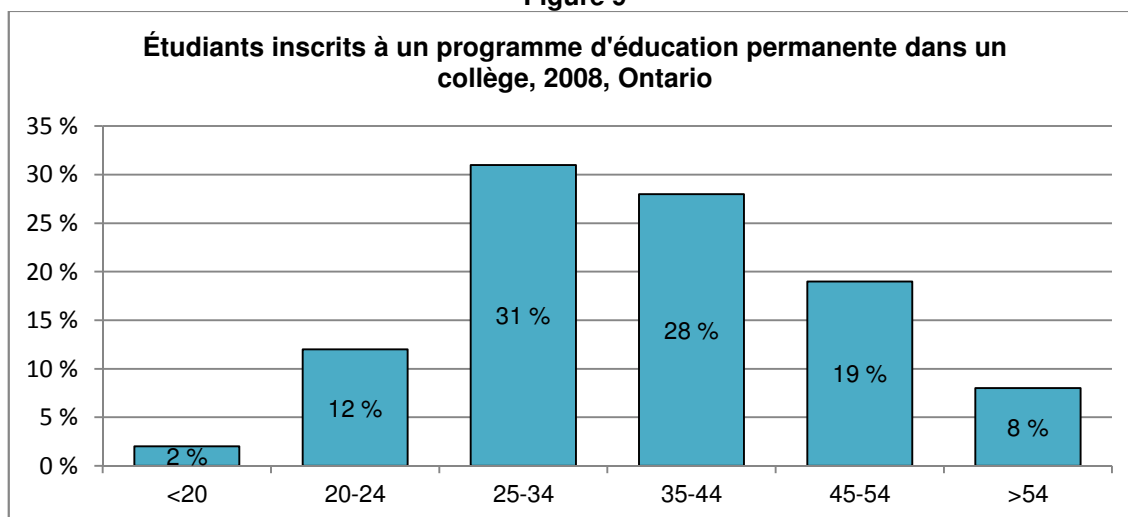
¹¹ Il s'agit du dénombrement des inscriptions, soit le nombre d'étudiants inscrits au 1^{er} novembre.

¹² <http://www.ryerson.ca/upo/>

¹³ <http://www.ryerson.ca/upo/statistics/>

¹⁴ Les collèges procèdent à un sondage régulier des départements d'EP pour compiler le nombre d'inscriptions annuelles, et les collèges déclarent au MFCU l'activité d'EP financée par la subvention provinciale de fonctionnement. Ces données permettent de calculer le nombre d'étudiants (CO, 2009).

Figure 9



Source : CCI, 2008, tel que cité dans le document de CO, 2010

D'après le sondage de 2008 réalisé auprès des étudiantes et étudiants de l'EP collégiale, les étudiantes composaient 66 % de l'effectif et les étudiants, 34 %. La proportion d'étudiants dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais a augmenté au fil des ans pour atteindre 27 % en 2008, et la majorité des étudiants de l'EP travaillaient : 69 % à temps plein et 15 % à temps partiel. En 2008, 32 % des étudiants de l'EP ont déclaré qu'aucun de leurs parents et sœurs et frères n'avait jamais fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire, et 19 % étaient de nouveaux immigrants. Pour ce qui est des études antérieures, 32 % des étudiants de l'EP étaient titulaires d'un diplôme universitaire contre 29 % qui avaient un diplôme d'études secondaires ou moins, 12 % qui possédaient un certificat d'études collégiales et 24 % qui avaient un diplôme d'études collégiales (CO, 2009, 2010).

Programmes universitaires de rattrapage pour adultes

Les programmes de rattrapage scolaire ou les programmes de transition, ou de réorientation, visent à faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire aux personnes qui ne satisfont pas aux conditions d'admission habituelles.

Ces programmes sont offerts à certaines universités sous forme de programmes de transition destinés aux personnes qui retournent sur les bancs d'école après une absence et qui ne remplissent pas les conditions en vigueur pour pouvoir être directement admises à un établissement d'enseignement postsecondaire. Par exemple, le programme de transition Millie Rotman Shime du Woodsworth College de l'Université de Toronto permet aux étudiants inscrits à ce programme de combler les lacunes que présente leur bagage scolaire par rapport aux exigences des cours de première année universitaire en sciences humaines. Les étudiants qui terminent avec succès ce programme à temps partiel sont admis à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Toronto et reçoivent un crédit complet en vue de l'obtention de leur diplôme universitaire (Woodsworth College, 2010a). Le nombre d'étudiants admis à ce

programme est en légère baisse, puisque selon les données disponibles les plus récentes, il est passé de 929 en 2002-2003 à 843 en 2007-2008 (Université de Toronto, 2009a). Des programmes semblables sont également offerts à la Chang School of Continuing Education de l'Université Ryerson dans le cadre de son programme Spanning the Gaps (cours de transition)¹⁵, à l'Université Carleton (programme de transition)¹⁶, et à la School of Women's Studies de l'Université York (cours de transition pour les femmes)¹⁷.

Un autre programme visant à accroître l'accès à l'enseignement universitaire offert par

Programmes collégiaux de rattrapage pour adultes

En Ontario, les collèges proposent des programmes de rattrapage pour les adultes sous forme de programmes d'alphabétisation et formation de base (AFB) ainsi que de programmes de rattrapage scolaire pour adultes (RA), lesquels bénéficient du soutien du Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes (CSC)¹⁸. Ces deux programmes sont subventionnés par le MFCU et offerts gratuitement aux apprenants.

L'alphabétisation et formation de base s'entend du niveau de formation préalable à l'obtention de crédits et correspond grosso modo aux années comprises entre la première et la neuvième année dans le système scolaire traditionnel. Le programme est divisé en quatre niveaux qui équivalent aux différentes années du secondaire. Outre les collèges, les conseils scolaires et les programmes communautaires offrent également des programmes d'AFB. Le rattrapage scolaire est donné dans le cadre du programme Accès carrières études (ACE) dont la mise en œuvre a été approuvée en juillet 2004 par la Direction des collèges du MFCU pour l'ensemble des 24 collèges. Ce programme a remplacé le niveau 4 du Cours préparatoire à la formation professionnelle, un cours préparant les adultes à poursuivre des études collégiales. Le niveau 4 correspond aux années comprises entre la dixième et la douzième année du secondaire et constitue le niveau généralement accepté par les collèges aux fins de l'admission à des programmes collégiaux¹⁹.

Le nombre d'étudiants participant à des programmes d'AFB était de 11 704 en 2008-2009, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2002-2003, alors que 12 131 personnes étaient inscrites à ces programmes. Le niveau 3 d'AFB demeure le niveau où l'on retrouve le plus grand nombre d'étudiants inscrits à des programmes d'AFB collégiaux. Depuis 2002-2003, les collèges offrent moins de cours d'AFB de niveaux 1 et 2, tout en offrant davantage de cours de niveaux 4 et 5, ce qui témoigne de la

¹⁵ http://ce-online.ryerson.ca/ce_2010-2011/default.aspx?id=336

¹⁶ <http://www2.carleton.ca/cie/bridging-program/>

¹⁷ <http://www.arts.yorku.ca/wmst/wsBridgingProgram.html>

¹⁸ Le Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes est un sous-comité de Collèges Ontario subventionné par le MFCU. Il entretient des liens officiels avec tous les programmes de rattrapage collégiaux en Ontario, avec Collèges Ontario et avec le MFCU

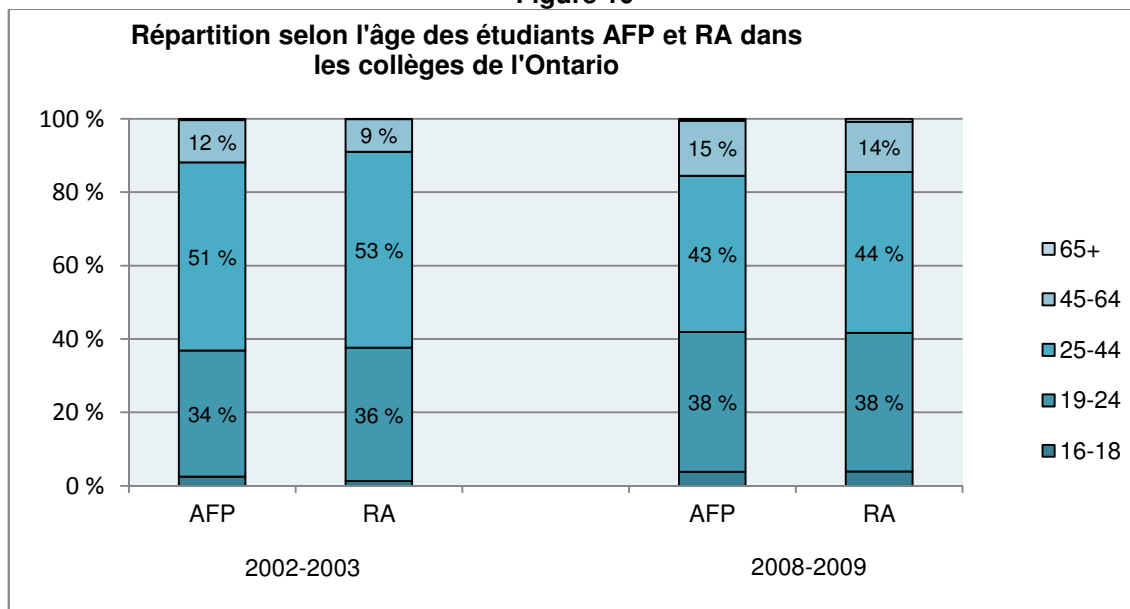
(<http://www.collegeupgradingon.ca/about.htm>).

¹⁹ <http://www.collegeupgradingon.ca/>

tendance des collèges à privilégier de plus en plus les niveaux préparant les personnes inscrites à poursuivre des études (CSC, 2009).

Dans les programmes de rattrapage pour adultes, le nombre d'étudiants inscrits était de 9 032 en 2008-2009, tandis qu'il était de 1 682 en 2002-2003²⁰. L'importante augmentation du nombre d'étudiants inscrits à du rattrapage pour adultes (RA) est, en partie, attribuable à l'accroissement des investissements réalisés par le MFCU dans ce type de programme. La plus grande proportion de participants aux programmes d'AFP et de RA provient de la tranche d'âge des 25 à 44 ans. On constate, toutefois, une proportion croissante du nombre d'étudiants dans le groupe des 19 à 24 ans depuis 2002-2003 (figure 10). Par ailleurs, un peu plus de femmes que d'hommes ont participé à des programmes d'AFP et de RA (CSC, 2009). Pour les deux programmes, un nombre considérable de participants bénéficiaient d'une quelconque forme de soutien du revenu (programme Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, assurance-emploi, indemnisation des travailleurs). Cependant, les personnes qui travaillent ou qui ont indiqué « autres » (revenu familial, pension ou aide financière provenant d'autres organisations) comme source de revenus constituent maintenant le groupe le plus important (CSC, 2009).

Figure 10



Source : CSC, 2009

²⁰ Le CSC a procédé à la compilation de ces données à partir de renseignements recueillis auprès des programmes de rattrapage pour adultes (AFP et RA) par le Système de gestion de l'information (SGI) du MFCU. Certaines préoccupations ont été soulevées par les collèges en ce qui a trait à l'exactitude de l'information recueillie et indiquée dans le SGI du MFCU (CSC, 2009).

Deuxième carrière

Le gouvernement provincial a lancé, en 2008, le programme Deuxième carrière, un programme d'aide financière visant à aider les travailleurs mis à pied ou sans emploi à poursuivre des études collégiales et à se recycler de manière à pouvoir exercer un métier ou une profession dans des secteurs à forte demande. Le programme octroie des sommes aux demandeurs retenus servant à payer les frais de scolarité, les livres, les frais de subsistance et d'autres dépenses associées à la formation en vue d'effectuer un changement de carrière. Depuis juin 2008, près de 36 000 employés mis à pied ont participé au programme Deuxième carrière. D'après un sondage réalisé par le gouvernement provincial en 2010, plus de la moitié des étudiants possédaient au plus une 12^e année lorsqu'ils se sont inscrits au programme. Toujours selon ce même sondage, l'âge moyen des participants au programme était de 40 ans et une proportion presque égale d'hommes et de femmes y ont participé. La durée moyenne de formation était de neuf mois, tandis que le financement moyen accordé s'élevait à 17 500 \$. Les professions de commis comptable, d'opérateur de machinerie lourde, de camionneur, de travailleur des services sociaux et communautaires et de monteur d'installations au gaz comptaient parmi les professions les plus souvent choisies par les étudiants du programme Deuxième carrière²¹. En 2009-2010, c'est au Collège Centennial de Toronto que le nombre d'inscriptions au programme Deuxième carrière a été le plus élevé en Ontario, soit de 1 745 étudiants participant au programme (Collège Centennial, 2010).

Quels facteurs ont une incidence sur l'accès à l'éducation des adultes et quelles sont les mesures prises par le secteur à l'égard de ceux-ci?

Une analyse des questions ayant une influence sur l'accès des adultes à l'éducation postsecondaire et des mesures qui sont prises actuellement par les collèges, les universités et les gouvernements devant permettre d'éliminer les obstacles auxquels font face les adultes souhaitant poursuivre des études postsecondaires peut fournir une indication sur la façon dont le secteur répond aux besoins de ces apprenants. Une telle analyse pourrait également permettre de déceler d'éventuelles lacunes en ce qui a trait aux services offerts.

Motivation

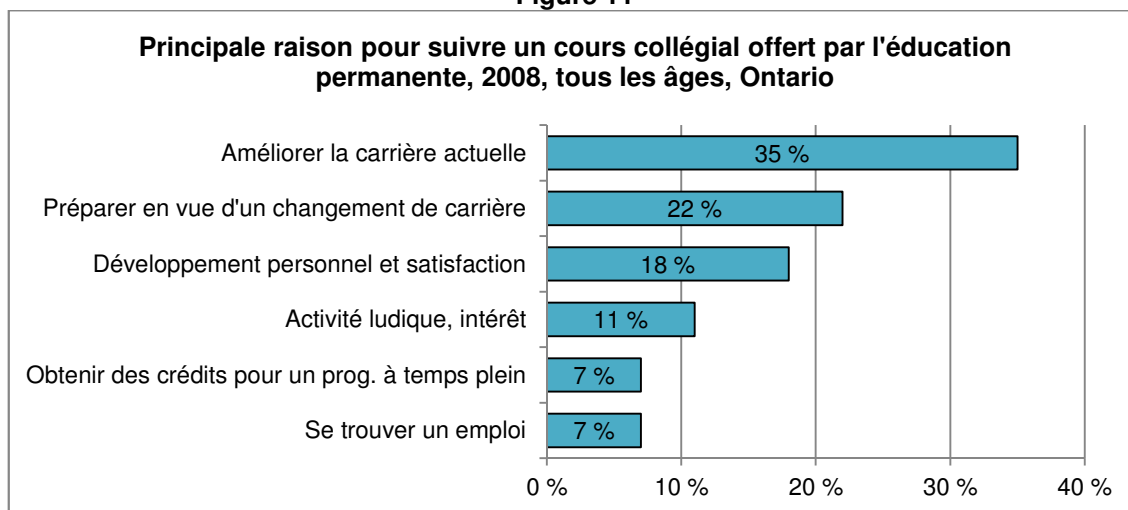
Compte tenu du fait que les apprenants adultes forment un groupe diversifié d'étudiants, les raisons qui les motivent à poursuivre leurs études varient nécessairement beaucoup elles aussi. Au nombre des motivations qui poussent les apprenants adultes fréquentant un collège en Ontario à poursuivre leurs études,

²¹ <http://news.ontario.ca/tcu/fr/2010/09/le-programme-deuxieme-carriere.html>

mentionnons la préparation à la carrière, l'avancement professionnel ou l'apprentissage par intérêt personnel. Le sondage du MFCU sur la satisfaction des étudiantes et étudiants du niveau collégial (SSS) a révélé que les apprenants adultes âgés de 26 ans ou plus étaient tout aussi susceptibles de déclarer que leur principal objectif en s'inscrivant à un programme collégial consistait à se préparer pour leur carrière ou à suivre le cours par intérêt personnel. Pour leur part, les apprenants âgés de 25 ans ou moins étaient plus susceptibles d'indiquer que leur principal but en s'inscrivant à un programme collégial consistait à poursuivre des études postsecondaires plus poussées (sondage du MFCU sur la satisfaction des étudiantes et étudiants du niveau collégial (SSS), calculs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES).

La plupart des étudiants inscrits à des programmes d'éducation permanente (EP) de niveau collégial ont déclaré, comme principale raison pour suivre un cours d'EP, le désir d'apporter des améliorations à leur carrière actuelle, suivie de la préparation à un changement de carrière (figure 11) (CO, 2010).

Figure 11



Source : CCI, 2008, tel que cité dans le document de CO, 2010

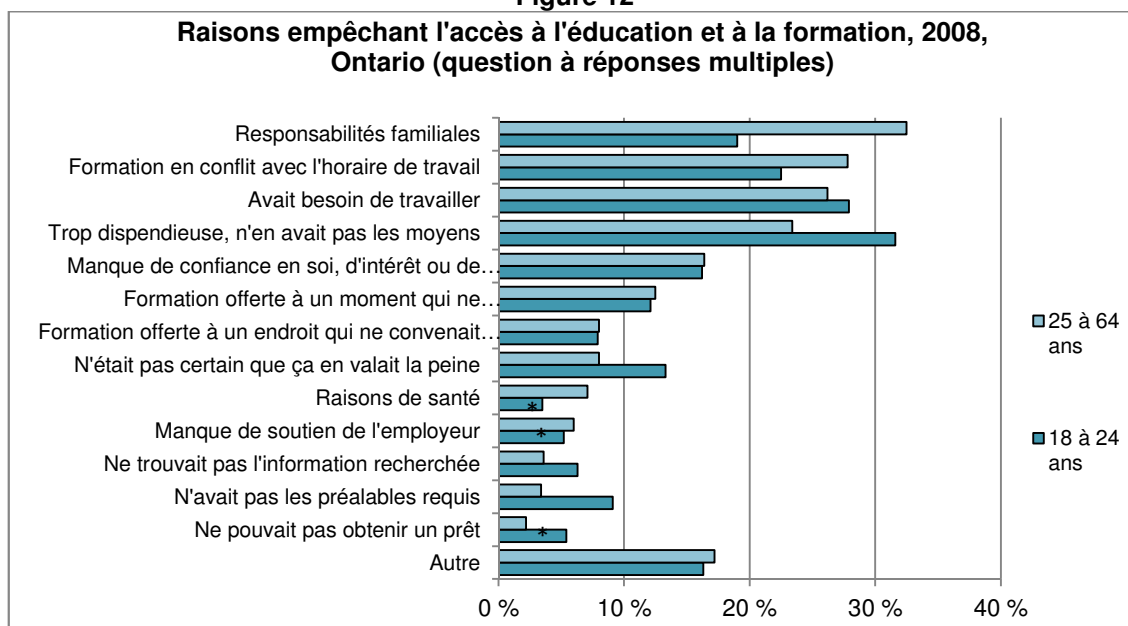
Comme on pouvait s'y attendre, la poursuite des études et de la formation était la motivation qui animait presque tous les apprenants inscrits à un programme de rattrapage pour adultes au collège, alors que 80 % des étudiants inscrits à un programme d'AFB et 84 % de ceux inscrits à un programme de RA en 2008-2009 avaient indiqué que le but de leur participation était de poursuivre des études (CSC, 2009).

Obstacles, défis et interventions du secteur

Les obstacles auxquels se heurtent les adultes souhaitant poursuivre leurs études sont tout aussi diversifiés. D'après l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation (EASEF) de 2008, environ 35 % des Ontariens n'ont pas pris part à des

études ou à de la formation entre 2002 et 2008. Ce taux est particulièrement plus élevé chez les sujets interrogés les plus âgés et les moins instruits. Les quatre principales raisons invoquées pour ne pas participer à un programme d'études ou de formation étaient les mêmes parmi les étudiants âgés de 25 ans ou plus que parmi ceux moins âgés. Toutefois, l'importance relative de ces raisons-ci variait selon l'âge (figure 12). Presque deux fois plus d'adultes (33 %) que de jeunes (19 %) ont mentionné les responsabilités familiales comme raison de ne pas poursuivre d'autres activités d'apprentissage, tandis que plus de jeunes (32 %) que d'adultes (23 %) ont énoncé les coûts (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

Figure 12



Source : Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale

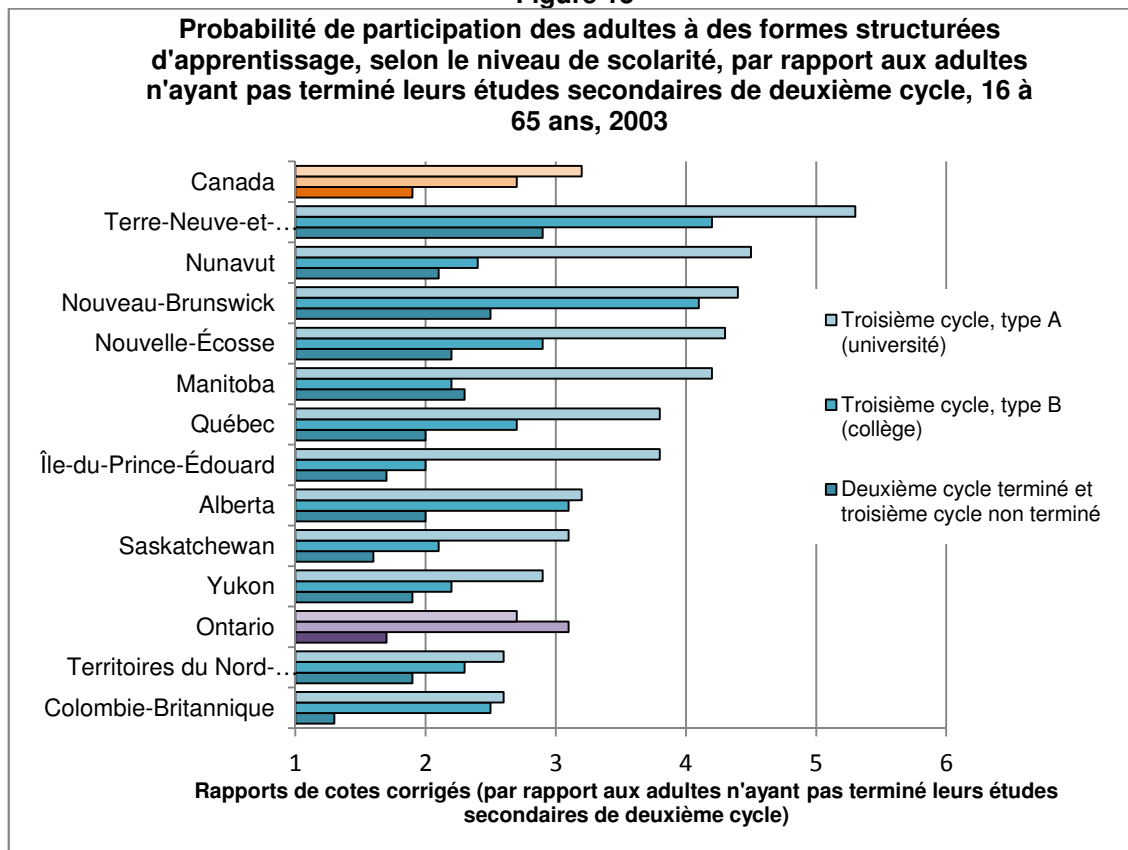
Les facteurs ayant une incidence sur la participation à des études postsecondaires, y compris l'accès et la persévérance scolaire, sont principalement de quatre ordres différents : situationnel, institutionnel, personnel et scolaire (Cross, 1981, tel que cité par Rubenson et Desjardins, 2009; CCA, 2007). Les déterminants situationnels découlent d'une situation qui se passe à un moment donné et comprennent les contraintes financières et temporelles, les obligations familiales et professionnelles, la taille de l'entreprise pour laquelle une personne travaille (les petites entreprises font face à de plus grands défis) et la situation économique qui prévaut. Les frais de scolarité élevés, les conditions d'admission, le nombre limité de cours offerts, les cours offerts à des heures ou des endroits qui ne conviennent pas et le manque de reconnaissance des compétences, de l'expérience et des titres de compétences que possède déjà l'étudiant sont des exemples de facteurs institutionnels. Les facteurs personnels sont les attitudes et les perceptions qui peuvent influencer les décisions liées à l'apprentissage, par exemple l'importance accordée à l'apprentissage, les expériences d'apprentissage antérieures et le manque de connaissance quant aux avantages de poursuivre des études. Pour ce qui est des facteurs scolaires, ils

comprennent l'aptitude à lire et à écrire, les compétences dans le domaine des technologies et le niveau de scolarité (CCA, 2007).

Études antérieures

Fait intéressant, le niveau d'instruction influe sur la décision des adultes de poursuivre ou non leurs études. En Ontario, les adultes possédant un niveau d'études postsecondaires sont près de trois fois plus susceptibles de participer à un programme d'apprentissage destiné aux adultes que ceux dont le plus haut niveau de scolarité est inférieur au deuxième cycle du secondaire; les adultes dont le plus haut niveau d'études est le deuxième cycle du secondaire sont, quant à eux, 1,7 fois plus susceptibles de participer (Statistique Canada, 2007) (figure 13). Il est intéressant de remarquer que l'Ontario est la seule province où les adultes ayant suivi une formation collégiale ont plus tendance que ceux possédant une formation universitaire à participer à un programme d'apprentissage s'adressant aux adultes. Cet état de fait peut en partie s'expliquer par le nombre élevé de collèges en Ontario comparativement aux autres provinces.

Figure 13



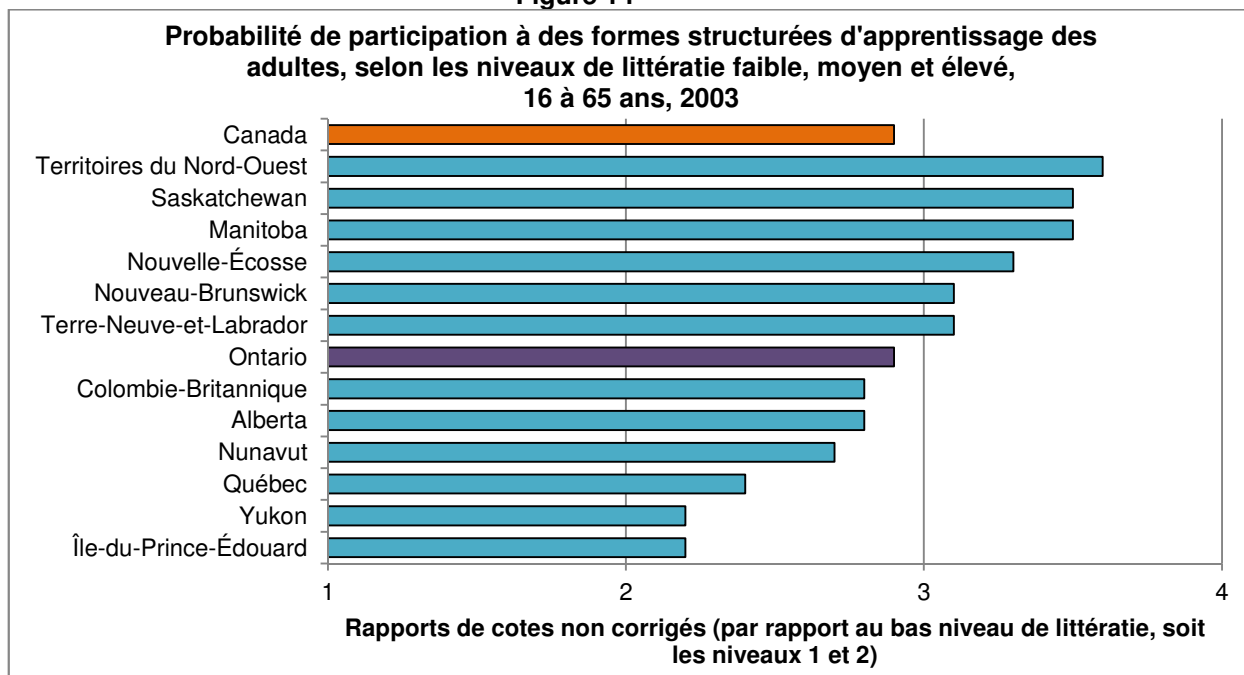
²² Les rapports de cotes tiennent compte du niveau de compréhension des textes schématiques.

Les données de l'EASEF de 2008 viennent corroborer les conclusions générales : en Ontario, 64 % des adultes âgés de 18 à 64 ans ayant un niveau de scolarité inférieur au secondaire n'ont pas participé à des études ou à de la formation liée à l'emploi entre 2002 et 2008, tandis que ce taux est de 42 % chez les adultes titulaires d'un diplôme d'études secondaires et de 28 % chez ceux possédant un diplôme, un certificat ou un grade postsecondaire (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

Littératie

On a observé des tendances semblables chez les adultes au chapitre de la littératie. En Ontario, les adultes ayant atteint un niveau 3 de littératie ou un niveau supérieur sur l'échelle de littératie produite dans le cadre de l'ELCA sont près de trois fois plus susceptibles de participer à un programme d'apprentissage des adultes que ceux dont le niveau de littératie est faible (figure 14). En outre, le sexe et le statut d'immigrant sont des facteurs qui se sont également avérés avoir un effet sur la participation des adultes à des activités d'apprentissage continu en Ontario, les femmes étant légèrement plus susceptibles que les hommes d'y participer et les Canadiens de naissance étant également légèrement plus susceptibles que les immigrants d'y prendre part (Statistique Canada, 2007).

Figure 14



Source : Statistique Canada, ELCA 2003, 2007

Les données précédentes montrent que ce sont les adultes présentant le bagage le plus faible, mesuré par le niveau de littératie et d'instruction, qui sont le moins susceptibles de participer à un programme structuré d'apprentissage des adultes et de profiter des meilleurs débouchés attribuables à la poursuite des études. L'éducation et la formation des adultes peuvent donc involontairement contribuer à accroître les inégalités en éducation et, par la suite, en ce qui concerne les résultats sur le marché du travail, plutôt qu'à les réduire (Statistique Canada, 2007).

À l'heure actuelle, les collèges de l'Ontario proposent, par le truchement de programmes d'alphabétisation et formation de base subventionnés par le MFCU, des cours visant à hausser le niveau de littératie. D'autres programmes de littératie sont offerts par les conseils scolaires et les organismes communautaires, mais ne sont pas à l'étude dans le cadre du présent rapport. Dans son plus récent budget, la province a affecté un montant supplémentaire de 44 millions de dollars sur trois ans aux programmes d'alphabétisation et formation de base (gouvernement de l'Ontario, 2011).

Contraintes temporelles

La conciliation des études et des responsabilités familiales et professionnelles constitue l'obstacle à la participation à un programme d'études et de formation le plus fréquemment cité par les sujets âgés de 25 à 64 ans interrogés dans le cadre de l'ESEF. Les ouvrages publiés à ce sujet insistent sur l'importance d'offrir des modèles d'apprentissage souples et des mécanismes de prestation visant à répondre aux divers besoins des apprenants adultes (OCDE, 2005; OCDE et Statistique Canada, 2005; Wynne, 2005). L'entrée dans les milieux d'apprentissage des technologies de l'information et des communications, telles que les ordinateurs, les téléphones cellulaires et Internet, afin d'offrir des cours de formation à distance est l'un des principaux moyens employés par le secteur pour répondre à cette préoccupation. Selon les données de l'EASEF, près de deux fois plus de Canadiens adultes âgés de 25 à 64 ans participent à un programme à distance que ceux âgés de 18 à 24 ans (Statistique Canada, 2009).

Les programmes postsecondaires d'apprentissage en ligne financés par le gouvernement de l'Ontario comprennent Contact Nord²³ et reseaelearning.ca²⁴, qui sont des réseaux d'éducation et de formation à distance ayant pour objectif d'aider les établissements d'enseignement et les fournisseurs de services d'éducation à offrir de l'éducation à distance aux résidents de régions éloignées. De plus, OntarioLearn²⁵ est un regroupement de 22 collèges ontariens qui collaborent afin d'élaborer et d'offrir des cours en ligne. Bien que le nombre d'inscriptions varie d'un collège à l'autre et que le nombre de cours offerts ait augmenté, le nombre d'étudiants ayant accès à des cours par l'intermédiaire d'OntarioLearn est à la hausse, passant de 750 en 1995-1996 à un peu moins de 65 000 en 2009-2010. L'Université virtuelle canadienne²⁶ est une

²³ <http://www.contactnorth.ca>

²⁴ <http://www.reseaelearning.ca>

²⁵ <http://www.ontariolearn.com>

²⁶ <http://www.cvu-uvc.ca>

alliance d'universités se spécialisant dans la prestation de programmes d'études à distance et en ligne et proposant des cours ponctuels et des programmes complets menant à un grade. En Ontario, seules l'Université de Nipissing et l'Université Laurentienne sont actuellement membres de l'Université virtuelle canadienne.

La plupart des établissements d'enseignement postsecondaire en Ontario offrent des cours et, dans certains cas, des programmes complets soit entièrement en ligne soit par le truchement d'un mode d'apprentissage mixte. En outre, divers services administratifs et services de soutien sont de plus en plus offerts par voie électronique. Toutefois, le recours aux technologies de l'information et des communications demande aux étudiants d'avoir accès à de telles technologies et de posséder les aptitudes technologiques et organisationnelles requises pour réussir à suivre le processus d'apprentissage au moyen de ce mode de prestation.

Les établissements d'enseignement postsecondaire offrent, à différents degrés, la possibilité aux étudiants de suivre des cours sur le campus à des heures autres que les heures normales de cours afin de tenir compte de leur horaire. Une étude réalisée par l'Université York sur les cours du soir et de week-end a donné lieu à un certain nombre de recommandations visant à améliorer et à rehausser l'expérience des étudiants. Mentionnons, entre autres, la recommandation de fournir des renseignements clairs sur les programmes et les cours offerts à des heures déviant des heures normales de cours; d'accroître les options de recherche de cours; d'offrir aux étudiants des services scolaires et des services de soutien adéquats et d'assurer la sécurité et un transport convenable en dehors des heures de service (Edgecombe, Sanders et Visano, 2009).

Un certain nombre d'établissements proposent de l'enseignement accéléré ou intensif pour certains programmes, ce qui peut réduire le temps passé en dehors du marché du travail pour les apprenants adultes occupant un emploi. Habituellement, de telles options sont proposées aux cycles universitaires supérieurs, dans le cadre de perfectionnement professionnel ou lorsqu'un étudiant entreprend un deuxième programme universitaire de premier cycle. Par exemple, la structure de certains programmes en soins infirmiers est modifiée afin de répondre aux besoins des étudiants qui détiennent déjà un diplôme d'études universitaires de premier cycle. En outre, la plupart des écoles de soins infirmiers offrent des programmes intensifs où la pratique clinique, ou les stages, ont lieu durant les mois de l'été afin de permettre aux infirmiers d'obtenir plus rapidement leur diplôme²⁷. L'Université Algoma envisage actuellement d'offrir un mode de prestation de programme selon un plan d'enseignement par cours (Block Plan)²⁸ semblable à celui dispensé par l'Université Quest, en Colombie-Britannique²⁹. Conformément à ce plan d'enseignement, l'étudiant termine un cours à la fois. L'apprentissage se fait de façon intensive et les étudiants reçoivent de trois à quatre heures de cours pendant environ trois semaines. À la fin de cette période, les apprenants passent un examen et enchaînent avec le

²⁷ Association canadienne des écoles de sciences infirmières, 2011 (<http://www.casn.ca/fr/114.html>)

²⁸ <http://www.algomau.ca/administration/president/messages-from-the-president/the-block-plan>

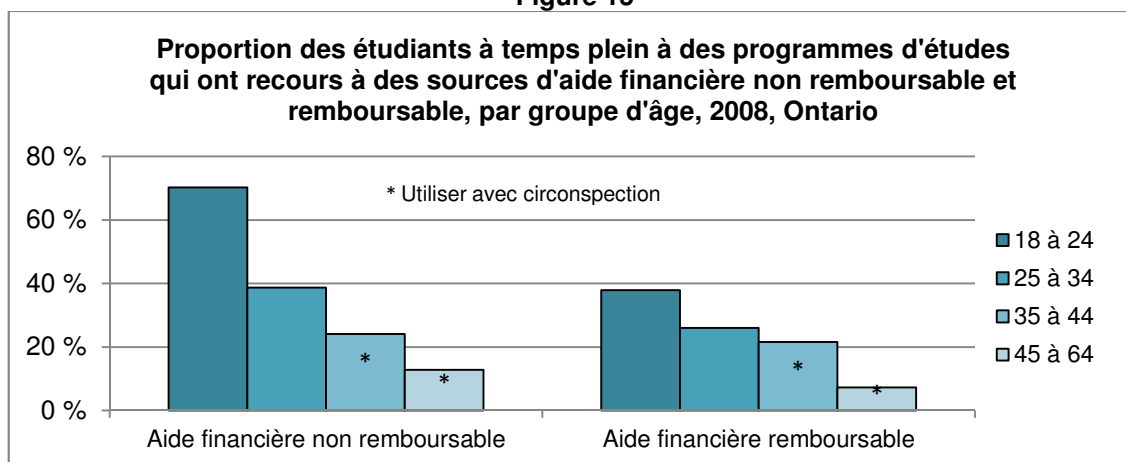
²⁹ http://www.questu.ca/academics/the_block_plan.php

prochain cours. Un cours du département des sciences de la santé communautaire de l'Université Brock a été donné de façon analogue et a fait l'objet d'un projet pilote. Le cours d'introduction a été offert au printemps 2010 et s'est déroulé sur deux semaines consécutives à raison de six heures de cours par jour. La participation d'un certain nombre d'étudiants adultes exerçant une activité professionnelle et ayant pris des vacances de leur travail pour suivre le cours constitue l'un des résultats inattendus du projet pilote (Faught, B., communication personnelle, 2010).

Questions d'ordre financier

Bien que les questions d'ordre financier ne constituaient pas le principal obstacle empêchant les adultes de participer à des programmes d'études ou de formation, une grande proportion d'Ontariens âgés de 18 à 64 ans (24 %) ont invoqué cette raison pour expliquer leur non-participation à des activités d'apprentissage plus poussées. Il existe diverses auxelles peuvent recourir les étudiants pour payer leurs études. Certaines exigent un remboursement, comme les prêts étudiants du gouvernement, les prêts bancaires et les prêts privés de parents, de membres de la famille et d'amis. Toutefois, d'autres sources d'aide financière sont dites non remboursable, comme les sommes offertes par les parents, la conjointe ou le conjoint, les membres de la famille ou d'autres personnes, ainsi que les subventions, les bourses d'études ou les sommes provenant d'autres sources. Comme l'illustre la figure 13, la proportion des étudiants qui ont eu recours à des sources d'aide financière remboursable et non remboursable pour financer leurs études a diminué selon l'âge, quoique la différence entre les jeunes étudiants et leurs aînés était plus marquée pour les sources d'aide non remboursable que pour celles dite remboursable (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale). Il y avait lieu de s'attendre, dans une certaine mesure, à cette constatation, puisque les adultes âgés de plus de 25 ans sont plus susceptibles de travailler et d'avoir mis de l'argent et des actifs de côté pour payer les dépenses liées à la poursuite de leurs études postsecondaires.

Figure 15



Source : Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale³⁰

Le soutien de l'employeur est une autre source d'aide qui est parfois accessible aux personnes ayant un emploi. L'employeur peut offrir un soutien de plusieurs façons, y compris en fournissant la formation, en payant les études ou la formation (directement ou en remboursant l'employé), en permettant à l'apprenant d'avoir un horaire de travail flexible pour pouvoir poursuivre ses études ou suivre une formation, en accordant un congé rémunéré ou en fournissant le transport jusqu'à l'endroit où ont lieu les études ou la formation (Statistique Canada, 2009). Plus du tiers (38 %) des personnes de 18 à 64 ans qui avaient un emploi et qui ont fait des études ont reçu une forme ou une autre de soutien de leur employeur. Au sein de la population d'adultes actifs âgés de 25 à 64 ans, cette proportion s'élevait à 49 % par rapport à 27 % dans le groupe des jeunes travailleurs âgés de 18 à 24 ans (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale). Cette différence peut être attribuable, en partie, au niveau de scolarité plus faible et au peu d'expérience des plus jeunes au sein de la population active. Le soutien à l'éducation et à la formation consenti par les employeurs vise largement leur main-d'œuvre hautement qualifiée. Il peut également dépendre de la nature et du type de l'emploi ou de l'industrie pour lesquels davantage de travailleurs hautement qualifiés sont embauchés; pour leur part, les employés moins spécialisés occupent habituellement des postes exigeant plutôt de la formation en milieu de travail. En Ontario, près de 22 % des personnes actives âgées de 18 à 64 ans ayant un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires et ayant participé à un programme d'études ont bénéficié du soutien de leur employeur par rapport à 28 % chez ceux ayant un diplôme d'études secondaires et à 45 % chez ceux ayant un diplôme d'études postsecondaires (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

Au nombre des initiatives visant à encourager les adultes actifs à poursuivre leurs études, il a été suggéré de faire appel à la collaboration des employeurs en vue de soutenir l'éducation et la formation des employés moins spécialisés en les motivant et en leur offrant des primes de rendement supplémentaires, et en leur fournissant des

³⁰ Les personnes interrogées pouvaient répondre qu'ils avaient recours à des sources d'aide financière remboursable, non remboursable, une combinaison des deux ou aucune source externe d'aide financière.

renseignements qui précisent et font connaître les avantages de l'apprentissage complémentaire, et de renforcer les liens entre le gouvernement, les fournisseurs de services d'éducation et les employeurs (OCDE, 2003; Myers et de Broucker, 2006; CCA, 2007; Rubenson, Desjardins et Yoon, 2007). Il existe en outre des programmes fédéraux et provinciaux d'encouragement destinés aux employeurs de l'Ontario, comme des crédits d'impôt, des subventions salariales ou du soutien financier, qui contribuent à compenser les dépenses de formation de leurs employés. Mentionnons, à titre d'exemple, les programmes qui relèvent d'Emploi Ontario³¹ et du programme Connexion emploi³², notamment le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage³³ et Partenariats du marché du travail de l'Ontario³⁴. Le MFCU a également créé le Fonds de promotion des initiatives sectorielles³⁵ afin d'aider les secteurs industriels et les organismes à mettre au point des programmes de formation, à établir des normes et à produire des documents pour leur main-d'œuvre. Cette approche a pour but de favoriser la recherche et la planification sectorielles requises en vue de pallier les lacunes au niveau des compétences. Qui plus est, le MFCU, grâce à des fonds octroyés par Service Canada, a constitué des commissions locales de formation³⁶ chargées de planifier et d'offrir des programmes de formation gouvernementaux afin de rendre la formation professionnelle plus accessible, efficace et adaptée aux besoins locaux (CMEC, 2008).

Alors que plusieurs adultes poursuivent des études à temps partiel dans des établissements postsecondaires — où ils sont inscrits à des programmes ordinaires, de formation continue ou de rattrapage —, d'autres obstacles financiers se dressent devant eux dans la mesure où ils n'ont pas droit au financement offert par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), bien qu'ils soient admissibles au Régime de bourses spéciales de l'Ontario et aux prêts et bourses pour les étudiants à temps partiel du Programme canadien de prêts aux étudiants. Pour leur part, les étudiants qui sont admissibles au RAFEO voient le montant de leur prêt d'études diminuer en raison des économies et des actifs qu'ils ont mis de côté et du revenu du conjoint si la personne qui présente la demande est mariée. La grande proportion d'étudiants adultes ayant recours à des sources de financement autres que gouvernementales comparativement à ceux bénéficiant de prêts étudiants gouvernementaux donne à penser que le système actuel ne répond peut-être pas aux besoins de la population des apprenants adultes (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale). Afin de régler en partie ce problème, le gouvernement de l'Ontario a récemment doublé l'exemption touchant le revenu que les étudiants gagnent pendant leurs études et l'exemption de véhicule et a réduit de 10 % la part de revenu que le conjoint de l'étudiant doit verser pour contribuer à son éducation³⁷.

³¹ <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario/eoes.html>

³² <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/apprentices/jobconnect.html>

³³ <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employers/taxcredit.html>

³⁴ <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employers/labourMarket.html>

³⁵ <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/apprentices/sector.html>

³⁶ <http://www.workforceplanningontario.ca/french/2.htm>

³⁷ <https://osap.gov.on.ca/OSAPPortal/fr/index.htm>

Politiques d'admission

La condition minimale d'admission aux programmes d'études postsecondaires de premier cycle en Ontario est un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent, auquel se greffent certaines conditions propres au programme en question qui sont établies par chaque établissement. La plupart des collèges et des universités ont mis en place des politiques spéciales à l'intention des étudiants adultes. Par exemple, ceux qui présentent une demande d'admission dans un collège de l'Ontario pourraient voir leur demande retenue s'ils ont 19 ans d'ici la date de début du programme, et ce, même s'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou s'ils n'ont pas complété un programme d'évaluation en éducation générale (GED), y compris le programme Accès carrière études (ACE). Le statut d'étudiant adulte est accordé au cas par cas et l'établissement peut décider de faire passer des tests au candidat afin d'évaluer son niveau scolaire³⁸.

Dans les universités, les définitions d'étudiant adulte et les règlements régissant leur admission à un programme ordinaire diffèrent d'un établissement à l'autre. Les critères établis pour les étudiants adultes s'appliquent aux candidats qui ne peuvent pas être admis à l'établissement dans aucune autre catégorie d'admission. La plupart des universités ont décidé que les candidats adultes doivent avoir au moins 21 ans au commencement du programme et exigent qu'ils n'aient pas poursuivi d'études scolaires pendant une période minimale de temps pouvant aller d'un à cinq ans. Plusieurs universités recommandent aux étudiants adultes de s'inscrire d'abord à temps partiel, puis de demander d'obtenir le statut à temps plein s'ils réussissent en tant qu'étudiants à temps partiel. La majorité des universités ont également défini d'autres critères d'après le programme ou la faculté que l'étudiant souhaite fréquenter. L'Université de Toronto n'admet pas de candidats en fonction de l'âge ou de l'expérience de travail; une personne qui présente une demande d'admission à l'Université de Toronto, mais qui ne répond pas à toutes les conditions d'admission énoncées peut être admise aux programmes de lettres et sciences humaines par le truchement du programme Academic Bridging (programme de transition) de l'université³⁹.

Reconnaissance des acquis

Il existe en outre des obstacles liés aux établissements et se rapportant à la reconnaissance des acquis (RDA) qui peuvent empêcher les apprenants adultes de poursuivre leur éducation en raison de la disponibilité des services d'évaluation et des frais demandés par ces derniers. L'évaluation des acquis peut aider l'adulte à obtenir la reconnaissance et des crédits pour les connaissances et les compétences acquises sur lesquelles il peut prendre appui pour entreprendre des études plus poussées. Les groupes qui tireront davantage profit de la RDA améliorée sont les immigrants titulaires

³⁸ <http://www.collegesdelontario.ca/portal/page/portal/COLONTE/FaireDemande/InformationEtudiant/EtudiantsAdultes>

³⁹ http://www.adm.utoronto.ca/adm-awards/html/admissions/adm_general_info/adm_faq.htm#Mature, accédé le 15 novembre 2010.

de titres de compétences étrangers, les personnes ayant acquis des connaissances et des compétences dans l'exercice de leur travail et en suivant de la formation ainsi que les étudiants qui transfèrent d'un établissement postsecondaire à un autre.

Tous les collèges de l'Ontario offrent l'évaluation des acquis comme l'exige une politique du MFCU adoptée en 1997 visant « à rendre les collèges plus accessibles aux apprenants adultes de divers horizons, à aider les adultes à devenir des membres plus productifs et compétents de la société et à accroître l'efficacité des collèges en éliminant la formation inutile » (Morrissey et Myers, 2008). Les collèges sont mandatés pour rendre le processus de RDA et l'information s'y rapportant aisément accessibles aux étudiants⁴⁰. Les frais d'évaluation fixés par le MFCU s'élèvent, à l'heure actuelle, à environ 125 \$ par cours évalué.

Bien qu'aucune politique provinciale ne régisse la RDA dans les universités ontariennes, certaines activités de reconnaissance des acquis s'y déroulent, particulièrement au sein des programmes menant à une profession réglementée (Morrissey et Myers, 2008; Kennedy, 2003).

Les étudiants potentiels qui envisagent de se voir accorder des crédits pour des études ou de l'expérience antérieures trouveront sans doute le processus de RDA difficile et coûteux en temps et en argent. De plus, le manque de mécanismes établis en Ontario pour faciliter le transfert et la reconnaissance des crédits des étudiants lorsque ceux-ci changent d'établissement figure au nombre des difficultés auxquelles se heurtent les adultes ayant fait des études antérieures et cherchant à obtenir un transfert de leurs crédits. Récemment, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau système de transfert des crédits dans le cadre duquel les collèges et les universités travailleront en collaboration pour offrir davantage de possibilités de transfert de crédits entre établissements, pour nommer des conseillers sur les campus et pour mettre sur pied des programmes d'orientation ainsi qu'un site Web centralisé où les étudiants pourront obtenir des renseignements⁴¹.

Services de soutien aux étudiants

Outre les services de soutien à l'intention des étudiants dits traditionnels, certains établissements proposent également des services de soutien social et aux études réservés aux apprenants adultes. Il peut s'agir d'ateliers spécialisés offerts aux étudiants adultes par les services aux étudiants de l'établissement, dans le cadre desquels on traite de questions touchant directement cette population d'étudiants. Les services de soutien peuvent également être d'ordre purement pratique, comme des installations de garde d'enfants sur le campus où l'on accorde la priorité d'inscription aux enfants des étudiants, du personnel enseignant et du personnel administratif. Malheureusement, les listes d'attente de ces services de garde sont encore bien

⁴⁰ <http://www.accc.ca/ftp/es-ce/MTCUCollegeFramework.pdf>

⁴¹ <http://news.ontario.ca/tcu/fr/2011/01/aider-les-etudiants-a-obtenir-leur-diplome-plus-rapidement.html>

longues⁴². Les services de soutien pour les étudiants handicapés sont également d'intérêt pour les étudiants adultes, puisque la prévalence de la plupart des types d'incapacité, notamment les incapacités physiques, augmente avec l'âge (Statistique Canada, 2006). L'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF) a également révélé que les problèmes de santé étaient l'une des raisons citées les plus fréquemment par les personnes interrogées pour ne pas poursuivre leurs études (Statistique Canada, EASEF 2008, totalisation spéciale).

Dans un certain nombre d'établissements, le soutien est offert par l'entremise d'associations ou de clubs d'étudiants adultes qui favorisent le réseautage social, le soutien aux étudiants, la représentation, la mise en commun des ressources et les échanges entre les étudiants adultes. Dans plusieurs cas, une salle de réunion est mise à la disposition des étudiants adultes. Par exemple, à l'Université Queen's, le centre Ban Righ Center⁴³ appuie l'éducation formelle et informelle des femmes, en particulier des femmes adultes qui reviennent étudier à l'établissement, en leur fournissant non seulement un lieu de rassemblement, mais également des conseils financiers ainsi que des services de représentation, d'aide aux études, d'information et sociaux. Dans un récent rapport portant sur le cas de l'Université Queen's, les auteurs ont cherché à comprendre les expériences vécues par les étudiantes adultes et ont examiné de quelles façons ce type de mécanisme de soutien universitaire a influé sur ces expériences. Les recommandations énoncées dans le rapport insistent sur l'amélioration des mécanismes d'extension des services, de communication, de réseautage et de diffusion de l'information à l'intention des étudiants adultes (Massey, Brooks et Sutherland, 2010).

Que savons-nous au sujet des résultats touchant les apprenants adultes inscrits à des programmes d'études postsecondaires?

En comprenant l'expérience que vivent les apprenants adultes qui poursuivent des études postsecondaires ainsi que leur succès ou leur échec à réaliser en temps opportun leurs objectifs, il est possible d'obtenir un certain aperçu de la mesure dans laquelle le secteur arrive à répondre aux besoins de cette population. Une fois que les apprenants adultes ont accès aux études postsecondaires, bénéficient-ils d'un soutien adéquat favorisant leur réussite?

Rétention et persévérance

Plusieurs études récentes qui se sont penchées sur les taux de rétention et d'abandon des étudiants adultes poursuivant des études postsecondaires ont porté à l'attention le manque de données détaillées et de travaux de recherche sur la persévérance de cette population d'étudiants (Grayson et Grayson, 2003; McGivney, 2004; MacFadgen,

⁴² http://www.familycare.utoronto.ca/caring_children/childcare.html

⁴³ <http://banrighcentre.queensu.ca/>

2008). Les méthodes de mesure de la persévérance et de la rétention ont largement fait leurs preuves lorsqu'elles tenaient compte d'hypothèses applicables aux étudiants traditionnels de premier cycle. Toutefois, ces hypothèses ne valent pas toujours dans le cas des apprenants adultes, puisque leur situation est différente de celle des étudiants traditionnels. Lorsque les adultes s'inscrivent à un programme d'études postsecondaires, ils anticipent sans doute qu'ils devront, à un moment ou à un autre, interrompre leurs études pendant une certaine période avant de les reprendre et de les terminer (Kerka, 1999). Les définitions usuelles de déperdition et de rétention ne sont pas aussi utiles dans le cas des apprenants adultes compte tenu de la diversité de leur parcours scolaire. Il arrive que les étudiants adultes ne suivent qu'un seul cours à la fois qu'ils arrêtent momentanément, malgré tout, en raison d'obligations dans d'autres sphères de leur vie (Grayson et Grayson, 2003). Des constatations préliminaires émanant d'une enquête menée auprès d'étudiants ayant abandonné prématurément leurs études collégiales révèlent des conséquences semblables. Les trois facteurs les plus fréquemment cités qui ont influé grandement sur le départ prématuré des étudiants adultes inscrits à des programmes collégiaux étaient les problèmes d'ordre personnel ou familial, les coûts et les difficultés ayant trait à la gestion du temps, alors que chez les étudiants dits traditionnels, il s'agissait d'un changement d'objectif de carrière, d'un mauvais choix de programme et de problèmes d'ordre personnel ou familial (Réseau de recherche institutionnelle de la région du grand Toronto (RGT), à paraître).

Bon nombre des facteurs pesant dans la balance quant à l'accès des apprenants adultes à l'éducation postsecondaire continuent d'avoir un impact sur les étudiants adultes qui poursuivent des études postsecondaires. La recherche s'intéressant spécifiquement à la rétention et à la persévérance des étudiants adultes fait d'ailleurs ressortir certains éléments auxquels les adultes accordent davantage d'importance. Ces facteurs qui exercent une action sur l'apprentissage des adultes sont, entre autres, les attentes de l'étudiant et la compréhension de l'expérience d'apprentissage, l'orientation vers un but, la pertinence des études et du contenu de cours relativement à la vie et au milieu de travail de l'apprenant, la disponibilité des réseaux de soutien ciblé qui favorisent l'intégration scolaire et sociale, et l'interaction appropriée entre l'étudiant et le corps professoral (Kerka, 1999; Council for Adult and Experiential Learning, 2000; McGivney, 2004; Pyper et Bélanger, 2004; Kinser et Deitchman, 2007; MacFadgen, 2008; Mason, Doray et Bélanger, 2010).

Résultats scolaires

Le Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes fournit certains renseignements sur les diplômés de programmes de perfectionnement scolaire qui ont, par la suite, entrepris des études postsecondaires (CSC, 2010). Ces informations sont, cependant, restreintes en ce sens qu'elles ne renseignent que sur les étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études postsecondaires dans le même collège où ils ont suivi leurs cours de rattrapage. Aucun renseignement n'est disponible sur les diplômés inscrits à temps partiel et les diplômés qui ont décidé d'aller étudier dans un autre collège. Qui plus est, les informations émanant de certains collèges ne concernent que les étudiants qui poursuivent des études postsecondaires

immédiatement après avoir terminé leur programme de perfectionnement et non pas ceux qui ont décidé d'interrompre momentanément leurs études.

Les données recueillies sur les diplômés de programmes de perfectionnement scolaire montrent une hausse de 27 %, de l'année 2002-2003 à l'année 2008-2009, du nombre de diplômés ayant poursuivi leurs études en s'inscrivant à un programme d'études postsecondaires à temps plein. Le Collège Algonquin comptait le plus grand nombre de ces diplômés, soit 19 % du total provincial en 2008-2009, quoique l'impossibilité d'effectuer le suivi du nombre de diplômés de programmes de perfectionnement scolaire poursuivant des études postsecondaires dans un autre établissement ait eu, pour les collèges de la région du grand Toronto (RGT), un impact négatif sur leur part provinciale, puisque les taux de transfert tendent à y être plus élevés. Une plus grande proportion de diplômés de sexe féminin de programmes de perfectionnement scolaire que de sexe masculin ont poursuivi des études postsecondaires (59 % par rapport à 41 %), et les programmes de sciences de la santé (32 %) ont reçu le plus grand nombre d'inscriptions, suivis des programmes de technologie (19 %) et des programmes d'administration des affaires (17 %). De plus, 66,5 % des diplômés de programmes de perfectionnement scolaire ont décidé, en 2008-2009, de s'inscrire à des programmes d'une durée de trois semestres ou plus, témoignant de leur engagement à long terme envers leurs objectifs d'apprentissage (CSC, 2010).

En ce qui concerne les diplômés de programmes de perfectionnement scolaire qui ont fait l'objet d'un suivi par l'entremise des programmes collégiaux auxquels ils s'étaient inscrits, le taux global de réussite au premier semestre pour l'ensemble des programmes s'est chiffré à 82 %; 9 % ont abandonné principalement pour des raisons d'ordre financier, alors que 9 % n'ont pas atteint la moyenne pondérée cumulative (MPC) exigée leur permettant de poursuivre dans le programme d'études postsecondaires de leur choix, laquelle se situait entre 2,83 et 3,33 selon la catégorie du programme. Dans la plupart des catégories de programmes, plus de 70 % des étudiants admissibles à poursuivre leurs études se sont réinscrits à leur programme pour un second trimestre. Pour ce qui est de la rétention et de la MPC, les diplômés des programmes de perfectionnement scolaire qui ont poursuivi leurs études dans un programme collégial semblaient être bien préparés (CSC, 2010).

Des 843 étudiants inscrits au programme Academic Bridging (programme de transition) de l'Université de Toronto en 2007-2008, 385 (46 %) ont achevé avec succès le programme et ont pu s'inscrire à un programme de la Faculté des arts et des sciences. Au nombre de ces diplômés admissibles, 306 (79 %) se sont bel et bien inscrits au cours de l'année suivante (Université de Toronto, 2009a).

Parmi les 469 anciens étudiants inscrits au programme Transitional Year Program (TYP) de l'Université de Toronto qui ont été admis à la Faculté des arts et des sciences entre 1998 et 2007, 226 ont reçu leur diplôme universitaire de premier cycle. Il s'agit d'un taux de réussite de 48 % au sein d'une cohorte comptant des étudiants qui n'en étaient encore qu'aux premières étapes de l'inscription à la Faculté des arts et des sciences. Au total, 284 étudiants (61 %) ont obtenu au moins 10 crédits et 338 étudiants (72 %) ont maintenu une MPC de 1,7, laquelle était légèrement

inférieure à la moyenne des étudiants traditionnels admis à la Faculté des arts et des sciences. Chaque année, entre 12 et 23 anciens étudiants du TYP ont terminé leurs études de premier cycle à l'Université de Toronto (Université de Toronto, 2009b).

Les résultats de l'enquête réalisée en 2010 pour le compte du programme Deuxième carrière de l'Ontario ont révélé que 93 % des étudiants Deuxième carrière ont terminé leur formation, que 61 % des finissants Deuxième carrière ont trouvé un nouvel emploi et que 86 % des finissants étaient satisfaits ou très satisfaits du programme Deuxième carrière⁴⁴.

Un projet de recherche en cours qui examine la réussite des étudiants inscrits à un cours de mathématiques de premier semestre dans l'un des collèges de l'Ontario révèle que bien que la plupart des étudiants inscrits font partie du groupe d'âge des 18 à 20 ans, ce sont ceux qui se situent dans la plage d'âge des 30 à 50 ans qui obtiennent les meilleurs niveaux de rendement en mathématiques (Projet portant sur les mathématiques au niveau collégial (PMC) 2010;2011). De plus, on a constaté, dans le cadre de ce projet, que les étudiants inscrits au programme Deuxième carrière obtenaient des niveaux de rendement plus élevés en mathématiques au premier semestre que les étudiants qui étaient admis directement au collège (PMC, 2010;2011). Ces constatations ont fait dire aux chercheurs que différentes combinaisons de facteurs liés à la maturité étaient sans doute d'importants déterminants du succès en mathématiques au niveau collégial, bien qu'on n'ait pas pris en compte les études antérieures des étudiants, lesquelles sont également susceptibles d'avoir des répercussions sur le rendement.

Résultats relatifs au marché du travail

La question à se poser est la suivante : est-il rentable de retourner aux études? De nombreuses études se sont penchées sur le retour aux études postsecondaires des Canadiens (Moussaly-Sergieh et Vaillancourt, 2009; Boothby et Drewes, 2010; Boudarbat et coll., 2010), mais peu ont tenté de faire la distinction entre l'incidence de l'éducation des adultes et celle de l'éducation dite traditionnelle. Le nombre restreint d'études sur le sujet ont été menées à l'échelon national, et leurs auteurs ont pris soin d'émettre une mise en garde relativement à l'interprétation des résultats notamment en raison de l'éducation des adultes.

Les conclusions de l'Enquête auprès des jeunes en transition ont servi à examiner les résultats anticipés sur le marché du travail des personnes qui ont repris leurs études secondaires à la suite d'un décrochage scolaire, soit ceux qu'on nomme également les « bénéficiaires d'une deuxième chance ». L'analyse a révélé que dans l'ensemble, les résultats touchant les bénéficiaires d'une deuxième chance n'étaient pas nécessairement différents de ceux observés chez les décrocheurs du secondaire qui n'étaient jamais retournés aux études. On a, toutefois, constaté, chez les bénéficiaires d'une deuxième chance qui avaient poursuivi des études postsecondaires, une incidence positive sur leur situation d'emploi seulement. Ces constatations donnent à

⁴⁴ <http://www.news.ontario.ca/tcu/fr/2010/09/le-programme-deuxieme-carriere.html>

penser que grâce à leurs études postsecondaires, les apprenants de ce groupe ont réussi à bien s'implanter sur le marché du travail, mais que leurs études postsecondaires ne se sont pas nécessairement traduites par un revenu plus élevé (Hango, 2010).

Une analyse des résultats sur le marché du travail d'un échantillon d'apprenants adultes (personnes ayant interrompu leurs études pendant un certain temps avant d'y retourner) réalisée dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, dénote des avantages sous la forme de revenus plus élevés et de périodes plus courtes de chômage chez les personnes qui poursuivent des études à l'âge adulte. Le retour aux études a donné lieu à des augmentations de salaire et à des hausses de revenu plus importantes, mais seulement si les travailleurs, particulièrement ceux de sexe masculin (Drewes, 2010), avaient obtenu leur certificat d'études postsecondaires (Zhang et Palameta, 2006). Quoique les adultes plus âgés et les travailleurs ayant un niveau de scolarité plus faible n'étaient pas aussi nombreux à poursuivre leurs études que leurs homologues plus jeunes et plus scolarisés, ceux qui l'ont fait en ont souvent retiré autant, sinon plus, d'avantages (Zhang et Palameta, 2006). Quant aux personnes qui étaient au chômage, leur participation à des programmes de formation et à des cours liés à l'emploi leur a donné plus de chance de réintégrer la population active (Drewes, 2010). Des constatations semblables se sont dégagées de la National Survey on the Changing Nature of Work and Life-Long Learning (l'enquête nationale sur la nature changeante du travail et de l'apprentissage continu) et de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes : les personnes moins instruites étaient moins susceptibles de poursuivre leurs études, mais lorsqu'elles l'ont fait, elles étaient celles qui avaient le plus de chance d'en bénéficier au point de vue du salaire déclaré et de l'amélioration de l'emploi (Myers et Myles, 2005).

Plusieurs études nationales ont examiné, en se fondant sur l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), les répercussions du report des études chez les personnes ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires (Dubois, 2007; Ferrer et Menendez, 2009). Les données recueillies de la cohorte de 1995 interrogée dans le cadre de l'END indiquaient qu'environ 28 % de la promotion de 1995 avait retardé d'un an ou plus le début de ses études postsecondaires (Ferrer et Menendez, 2009), ce qui était également le cas chez 30 % des diplômés d'un collège et chez 8 % des diplômés d'un programme universitaire de premier cycle (Dubois, 2007). Si l'on compare la situation sur le marché du travail et le salaire des diplômés qui ont reçu leur premier diplôme d'études postsecondaires immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires (parcours direct) aux résultats observés chez les personnes qui avaient cessé de fréquenter l'école avant de s'inscrire au même programme (parcours indirect), on constate, de façon générale, que les diplômés qui ont différé leurs études n'étaient pas désavantagés et que, dans certains cas, ils ont reçu une prime similaire à celle des diplômés qui n'avaient pas interrompu leurs études, et ce, même après avoir pris en compte d'autres facteurs comme l'expérience ou les liens avec le marché du travail (Dubois, 2007; Ferrer et Menendez, 2009).

On a eu recours, dans le cadre d'une étude réalisée récemment, au Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, une base de données administratives de travailleurs servant à identifier les travailleurs déplacés et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire. Les travailleurs ont fait l'objet d'un suivi longitudinal au cours d'une période allant de cinq ans avant la perte de leur emploi à neuf ans après celle-ci, de sorte à favoriser l'analyse de l'incidence que peut avoir sur le revenu le fait de suivre une formation à la suite de la suppression d'un emploi ainsi que la relation entre suppression d'emploi et formation postsecondaire. Les résultats de l'étude ont révélé que les travailleurs ayant entrepris des études postsecondaires peu après la perte de leur emploi ont déclaré un revenu plus élevé que les autres travailleurs déplacés qui n'ont pas fait d'études. Malgré les avantages manifestes liés aux études, on constate que la perte d'emploi n'est associée qu'à une hausse modeste de la fréquentation d'établissements d'enseignement postsecondaire (Frenette, Upward et Wright, 2011).

Bien que la recherche s'intéressant aux résultats sur le marché du travail que procure l'éducation des adultes soit restreinte, certains indicateurs montrent que le retour aux études des apprenants adultes donne, de façon générale, des résultats plus favorables à ces derniers. Tout autre projet de recherche dans ce domaine serait non seulement bien accueilli, mais également enrichissant, puisqu'il contribuerait à produire des connaissances utiles et motivantes pour les adultes qui envisagent de retourner aux études ainsi que pour les fournisseurs de services d'éducation qui les conseillent.

Sommaire et incidence

Les apprenants adultes, c'est-à-dire ceux qui ont interrompu leur cycle initial d'études et qui sont retournés sur les bancs d'école après une période d'absence, forment un groupe hétérogène dont les multiples besoins et motivations les poussent à poursuivre leurs études. Il est en outre difficile de définir les apprenants adultes et, par conséquent, de les identifier en partie à cause des parcours non linéaires qu'empruntent de plus en plus tous les étudiants de niveau postsecondaire. C'est au moment de recueillir des données pertinentes en vue de rédiger le présent rapport que l'on s'est rendu compte du manque évident de données longitudinales fiables sur la participation des adultes à la formation et sur les résultats de la formation des adultes. Bon nombre des indicateurs servant à évaluer les résultats sur les étudiants sont adaptés aux étudiants dits traditionnels et ne s'appliquent pas tout à fait aux apprenants adultes. Il est également difficile de trouver des données sur l'évaluation de l'efficacité des initiatives stratégiques touchant l'éducation des adultes. On aurait tout intérêt à investir dans la recherche visant à examiner les résultats de la participation des adultes à la formation, y compris les résultats sur le marché du travail et les résultats sociaux, puisqu'elle contribuerait à éclairer la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne l'orientation et la pratique.

Près de 900 000 Ontariens âgés de 25 à 64 ans (14 %) n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, alors que 1,7 million d'Ontariens du même groupe d'âge (25 %) n'ont terminé que leurs études secondaires. Près de 3,5 millions d'Ontariens âgés de 16 à 65 ans (43 %) n'ont pas les capacités de lecture et d'écriture suffisantes pour

réussir à faire face aux exigences de plus en plus grandes de la nouvelle société du savoir et de l'économie de l'information. C'est dans le groupe d'âge des 25 à 54 ans que l'on retrouve la plus grande proportion d'Ontariens dont les besoins ou désirs d'éducation et de formation ne sont pas satisfaits. Dans l'économie actuelle axée sur le savoir et caractérisée par des avancées technologiques et des exigences professionnelles constamment repensées, même les adultes instruits ayant un emploi se voient de plus en plus dans l'obligation d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences et de se perfectionner. La demande en éducation des adultes existe véritablement au sein de ces segments de la population, aussi bien au niveau de base, du recyclage ou des études supérieures.

Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario admettent les apprenants adultes dans leurs programmes ordinaires d'études postsecondaires ou dans des programmes conçus spécifiquement pour eux, lesquels comprennent de la formation continue ainsi que des activités de perfectionnement et de transition en vue de pouvoir s'inscrire ultérieurement à des programmes d'études postsecondaires. La préoccupation majeure demeure, cependant, la distribution inégale de la participation à l'éducation des adultes. Les constatations émanant de la recherche indiquent que les adultes ayant un niveau de scolarité inférieur, mesuré au moyen du niveau d'alphabétisation et d'instruction, et qui pourraient tirer davantage parti des résultats sociaux et économiques améliorés que procure une éducation plus poussée sont ceux qui sont le moins susceptibles de poursuivre des études à l'âge adulte.

Comment le secteur peut-il donc encourager les adultes à poursuivre leurs études, notamment les apprenants qui bénéficient d'une deuxième chance? Les obstacles les plus fréquemment invoqués empêchant les adultes de prendre part à des programmes d'études ou de formation ont trait au temps qu'ils peuvent consacrer à leurs études en plus de leurs obligations familiales et professionnelles. Par conséquent, les adultes sont plus enclins à participer à des activités de formation de plus courte durée qui contribuent à l'atteinte de leurs objectifs de carrière ou qui se rapportent à leur emploi. Les adultes ayant fait des études antérieures et possédant ou non de l'expérience de travail qui veulent poursuivre leurs études sont ceux à qui profiteraient le plus l'évaluation des acquis et la reconnaissance de crédit. Du reste, la recherche axée sur la persévérance des apprenants adultes révèle que ces derniers réussissent mieux s'ils saisissent dans quelle mesure leurs apprentissages sont adaptés à leur situation personnelle ou professionnelle et s'ils bénéficient d'un soutien scolaire et social. Ces conclusions donnent à penser que les établissements d'enseignement qui proposent divers modes flexibles de prestation de la formation et des services, des programmes en lien avec les situations et les besoins des adultes ainsi que des services de soutien adéquats et ciblés, y compris des mesures visant à faciliter la reconnaissance des acquis (RDA) et la reconnaissance de crédit, parviennent peut-être davantage à recruter et à fidéliser cette population d'apprenants.

Bien que les questions d'ordre financier ne figuraient pas au nombre des préoccupations majeures des étudiants adultes, ceux-ci en ont quant même fait mention. La plus grande proportion d'étudiants adultes ayant recours à des sources de financement autres que gouvernementales comparativement à ceux bénéficiant de

prêts étudiants gouvernementaux donne à penser que le système actuel d'aide financière de l'État ne répond peut-être pas à leurs besoins; d'ailleurs, on déploie depuis peu des efforts pour venir à bout de ce problème. D'autre part, le soutien, financier ou autre, que consent l'employeur à l'éducation ou à la formation des adultes favorisait davantage les employés hautement qualifiés et instruits, une pratique qui risque d'intensifier davantage les inégalités au point de vue de l'éducation et des résultats subséquents sur le marché du travail. On a donc suggéré quelques mécanismes visant à rendre plus équitable la participation des adultes à des programmes d'études et de formation, notamment les suivants : accroître le soutien financier ou les incitatifs destinés aux apprenants et aux employeurs, encourager les employeurs et les associations patronales à investir davantage dans l'apprentissage de leur personnel et favoriser la collaboration entre les fournisseurs de services d'éducation et les employeurs en vue de personnaliser les cours offerts de sorte que ceux-ci répondent aux besoins du milieu de travail et des travailleurs.

En somme, on dégage de la recherche un certain nombre de conditions déterminantes pour joindre les apprenants adultes, en particulier les bénéficiaires d'une deuxième chance, et les inciter à poursuivre leurs études. La responsabilité de réunir ces conditions incombe aux divers intervenants du secteur de l'éducation des adultes. Pour le gouvernement, cela suppose mettre au point de façon collaborative un cadre stratégique sur l'éducation des adultes qui est en harmonie avec les politiques concernant le marché du travail; promouvoir le soutien financier ou les incitatifs à l'intention du personnel scolaire, des employeurs et des apprenants; favoriser une culture d'éducation permanente, ou d'apprentissage à vie, pour les particuliers et les employeurs; encourager la collaboration et la cohérence parmi les fournisseurs de services d'éducation. Il est recommandé que les fournisseurs de services d'éducation des adultes rendent l'apprentissage plus attrayant pour les adultes en recourant à une approche qui intègre les principes d'apprentissage des adultes et qui est adaptée aux besoins des apprenants adultes; offrent une certaine flexibilité en matière de prestation des programmes et des services et en ce qui a trait aux politiques d'extension des services; améliorent la reconnaissance des acquis et des titres de compétences. Enfin, il est conseillé que les employeurs et les associations patronales investissent davantage dans l'apprentissage de leurs employés et multiplient les occasions de participation aux programmes d'études et de formation qui leur sont proposés.

Dans la mesure où le gouvernement entend porter à 70 % le taux d'accèsion aux études postsecondaires en Ontario et que tous conviennent que, pour réaliser cet objectif, il faut faire appel aux apprenants adultes, et que dans l'économie actuelle du savoir l'apprentissage doit se poursuivre tout au long de la vie d'une personne, il est tout à fait justifié que l'ensemble des intervenants porte une attention accrue à l'éducation des adultes.

Bibliographie

BOOTHBY, D. et T. DREWES. (2010). *The Payoff: Returns to University, College and Trades Education in Canada, 1980 to 2005*. Toronto, Institut C.D. Howe. Consulté le 14 mars 2011 à l'adresse http://www.cdhowe.org/pdf/ebrief_104.pdf.

BOUDARBAT, B., T. LEMIEUX et C. RIDDELL (2010). « The Evolution of the Returns to Human Capital in Canada, 1980-2005 ». *Canadian PublicPolicy/Analyse de politiques*, vol. 36, no 1, p. 63-89.

COLLÈGE CENTENNIAL (2010). *Centennial College Annual Report 2009-2010*. Toronto, Collège Centennial. Consulté le 23 septembre 2010 à l'adresse http://www.centennialcollege.ca/pdf/printshop/AnnualReport09_10.pdf.

COLLÈGES ONTARIO (2008a). *2008 Environmental Scan*. Toronto, Collèges Ontario (CO).

COLLÈGES ONTARIO (2008b). *Profile of Non-Direct Entrants to Ontario's Colleges, 2008*. Toronto, CO.

COLLÈGES ONTARIO (2009). *2009 Environmental Scan*. Toronto, CO.

COLLÈGES ONTARIO (2010). *2010 Environmental Scan*. Toronto, CO.

COMITÉ DU SECTEUR COLLÉGIAL POUR LE PERFECTIONNEMENT DES ADULTES (2009). *Year End College Sector Literacy and Basic Skills and Adult Upgrading Activity Analysis, 2008-2009*. Sudbury, Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes (CSC).

COMITÉ DU SECTEUR COLLÉGIAL POUR LE PERFECTIONNEMENT DES ADULTES (2010). *Prepared For Success 2008-2009: A Study of the Success of Adult Upgrading Graduates in the First Semester of Postsecondary Programs*. Sudbury, CSC.

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE (2007). *Libérer le potentiel des Canadiens : État de l'apprentissage en milieu de travail et chez les adultes, Rapport sur l'enseignement au Canada 2007*. Ottawa, Conseil canadien sur l'apprentissage(CCA).

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) (2005). *Élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes : terminologie, typologie et meilleures pratiques*. Toronto, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Consulté le 7 juin 2010 à l'adresse http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/76/AdultEd_Framework_k.fr.pdf.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) (2008). *Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes, Rapport du Canada*. Toronto, CMEC. Consulté le 14 juin 2010 à l'adresse <http://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/194/FINAL%20CONFINTEA%20VI%20fr.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) (2010). *Rapport d'étape sur la littératie et l'alphabétisation 2009*. Toronto, CMEC. Consulté le 14 juin 2010 à l'adresse <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/220/cmec-rapport-etape-litteratie-alphabetisation-2009.pdf>.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2007). *Application Statistics 2005*. Toronto, Conseil des universités de l'Ontario (CUO).

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2008). *Application Statistics 2006*. Toronto, CUO.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2008a). *Application Statistics 2006*. Toronto, CUO.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2008b). *Application Statistics 2007*. Toronto, CUO.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2010a). *Application Statistics 2008*. Toronto, CUO.

CONSEIL DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO (2010b). *Application Statistics 2009*. Toronto, CUO.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2009). *Rapport d'étude et programme de recherche — deuxième publication annuelle*. Toronto, COQES.

COUNCIL FOR ADULT AND EXPERIENTIAL LEARNING (2000). *Serving Adult Learners in Higher Education: Principles of Effectiveness*. Chicago, Council for Adult and Experiential Learning (CAEL). Consulté le 19 avril 2010 à l'adresse <http://www.cael.org/alfi/PDF%20files/Summary%20of%20Alfi%20Principles%20of%20Effectiveness.pdf>.

DREWES, T. (2010). *Support for and Returns to Adult Education and Training*. Ottawa, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

DUBOIS, J. (2007). *Résultats des parcours non traditionnels*. Ottawa, RHDCC. Numéro de catalogue HS28-114/2007F.

EDGECOMBE, C., L. SANDERS et B. VISANO (2009). *Report of the Working Group on Evening/Weekend Education at York*. Toronto, Université York. Consulté le 3 août 2010 à l'adresse <http://www.yorku.ca/acmaps/Report%20on%20Evening%20&%20Weekend%20Education%20May09.pdf>.

FAUGHT, B. (2010). Communications personnelles le mercredi 15 décembre 2010 à l'Université Brock.

FERRER, A. et A. MENENDEZ (2009). *The Returns to Flexible Postsecondary education: The Effect of Delaying School*. Vancouver, Réseau canadien de chercheurs dans le domaine du marché du travail et des compétences (RCCMTC). Consulté le 1er février 2011 à l'adresse <http://web.uvic.ca:8080/~uvecon/research/seminars/ferrer.pdf>.

FRENETTE, M., R. UPWARD et P. WRIGHT (2011). *L'incidence à long terme sur le revenu des études postsecondaires après la perte d'un emploi*. Ottawa, Statistique Canada. Numéro au catalogue 11F0019M, n° 334.

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2010). *Discours du Trône*. Toronto. Consulté le 9 juin 2010 à l'adresse <http://www.premier.gov.on.ca/news/event.php?ItemID=11283&Lang=FR>.

GOVERNEMENT DE L'ONTARIO (2011). *Budget de l'Ontario 2011*. Toronto. Consulté le 30 avril 2011 à l'adresse <http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2011/index.html>.

GOVERNEMENT DU CANADA (2008). *Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail*. Ottawa, RHDC. Consulté le 31 mars 2011 à l'adresse <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/partenariats/pdlmdaontario.shtml>.

GRAYSON, J. P. et K. GRAYSON (2003). *Research on Retention and Attrition*. Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

HANGO, D. (2007). *Les expériences des jeunes sur le marché du travail après la fin des études : l'effet des cheminements scolaires au fil du temps*. Ottawa, Statistique Canada. Numéro au catalogue 81-595-M, n° 087.

KENNEDY, B. (2003). *État des lieux au printemps 2003 — De la reconnaissance des acquis (RA) dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Canada : première partie*. Toronto, CMEC. Consulté le 28 septembre 2010 à l'adresse <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/56/capla-plar2003.fr.pdf>.

KERKA, S. (1999). « Adult Learner Retention Revisited ». *ERIC Digest*, n° 166.

KINSER, K. et J. DEITCHMAN (2007). « Tenacious Persisters: Returning Adult Students in Higher Education ». *Journal of College Student Retention*, vol. 9, n° 1, p. 75-94.

KNIGHTON, T., F. HUJALEH, J. LACAMPO et G. WERKNEH (2009). *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*. Ottawa, :Statistique Canada. Numéro au catalogue 81-595-M, n° 079.

MACFADGEN, L. (2008). *Étudiants adultes et le problème de persévérance scolaire : Une exploration des facteurs contribuant à la santé, l'apprentissage et la rétention des étudiants adultes dans l'éducation postsecondaire*. Ottawa, CCA.

MASON, L., P. DORAY. et P. BÉLANGER (2010). *Navigating a Difficult Road: Adults Returning to College in Québec*. Exposé présenté dans le cadre d'une séance du congrès annuel de la SCÉES intitulée *New Adventures with Older Students: Responding to Shifting Demographics in Higher Education*, Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur, Congrès des sciences humaines, mai 2010.

MASSEY, J., M. BROOKS et C. SUTHERLAND (2010). *Mature Women Students and the Pursuit of Higher Education: An Examination of the Role of the Ban Righ Centre at Queen's University*. Kingston, Université Queen's.

MCGIVNEY V. (2004). « Understanding Persistence in Adult Learning ». *Open Learning*, vol. 19, n° 1, p. 33-46.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2010). *Mise à jour des politiques et des programmes éducationnels au 30 avril 2010*. Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Consulté le 15 mars 2011 à l'adresse http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/Education_Program_2010Fr.pdf.

MORRISSEY M. et D. MYERS (2008). *Réaliser notre potentiel : Plan d'action pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA) au Canada*. Halifax, Prior Learning Assessment (PLA) Centre. Consulté le 26 mai 2010 à l'adresse <http://www.ccl-cca.ca/pdfs/OtherReports/2008PLAR-FullReport-EN.pdf>.

MOUSSALY-SERGIEH K. et F. VAILLANCOURT (2009). *Extra Earning Power: The Financial Returns to University Education in Canada*. Toronto, Institut C.D. Howe. Consulté le 19 mai 2009 à l'adresse http://www.cdhowe.org/pdf/ebrief_79.pdf.

MYERS, K. et P. DE BROUCKER (2006). *Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada*. Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP).

MYERS, K. et J. MYLES (2005). *Self-assessed Returns to Adult Education: Life-long Learning and the Educationally Disadvantaged*. Ottawa, RCRPP.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2005). *Promouvoir la formation des adultes*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2003). *Au-delà du discours : Politiques et pratiques de formation des adultes*. Paris, OCDE.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUE CANADA (2005). *Apprentissage et réussite — Premiers résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*. Paris et Ottawa, OCDE et Statistique Canada.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUE CANADA (1995). *Littératie, économie et société : résultats de la première Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes*. Paris et Ottawa, OCDE et Statistique Canada.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (1996). *Classification internationale type de l'éducation*. France, UNESCO. Consulté le 30 mars 2010 à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001057/105765fb.pdf>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2009). *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*. Hamburg, UNESCO. Consulté le 28 mars 2011 à l'adresse http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/INSTITUTES/UII/confintea/pdf/GRALE/grale_en.pdf.

PYPER, R. et C. BÉLANGER (2004). « Adult Learners and Success Factors: A Case Study ». *Higher Education Perspectives*, vol. 1, n° 1, p. 15-35.

RAE, B. (2005). *L'Ontario chef de file en éducation : Rapport et recommandations*. Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

RÉSEAU DE RECHERCHE INSTITUTIONNELLE DE LA RÉGION DU GRAND TORONTO (RGT). (à paraître). *Exploring PSE Accessibility, Persistence and Labour Market Success of Ontario Youth through Linked Data Sets*. Toronto, COQES.

RIDDELL, W.C. (2006). *The Impact of Education on Economic and Social Outcomes: An Overview of Recent Advances in Economics*. RCRPP. Consulté le 15 juin 2010 à l'adresse <http://www.cprn.org/doc.cfm?l=fr&doc=1490>.

RUBENSON, K. et R. DESJARDINS (2009). « The Impact of Welfare State Regimes on Barriers to Participation in Adult Education: A Bounded Agency Model ». *Adult Education Quarterly*, vol. 59, n° 3, p. 187-207.

RUBENSON, K., R. DESJARDINS et E. YOON (2007). *Apprentissage par les adultes au Canada : Une perspective comparative : Résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*. Ottawa, Statistique Canada. Numéro au catalogue 89-552-MIE, n° 17.

SAUNDERS, R. (2007). *Towards an Effective Adult Learning System: Report on the Toronto Roundtable*. Ottawa, RCRPP.

STATISTIQUE CANADA (2006). *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Rapport analytique*. Ottawa, Statistique Canada. Numéro au catalogue 89-628-XIE, n° 002.

UNIVERSITÉ DE TORONTO (2009a). *Performance Indicators 2009 Comprehensive Inventory*. Toronto, Université de Toronto. Consulté le 23 août 2010 à l'adresse http://www.utoronto.ca/about-uoft/measuring-our-performance/performance-indicators-main/performance_indicators_2009/PI2009_complete.htm.

UNIVERSITÉ DE TORONTO (2009b). *Proposal for the Administrative Transfer of the Transitional Year Program to Woodsworth College, Faculty of Arts and Science*. Toronto, Université de Toronto. Consulté le 29 mars 2011 à l'adresse http://www.artsci.utoronto.ca/faculty-staff/faculty-governance/arts-science-council/arts-science-council-2009-2010/oct-19.09/TYP_proposal.pdf.

UNIVERSITÉ DE WATERLOO (2010). Communications par voie électronique avec Ann Reed, Mature Student Services (Services aux étudiants adultes) le 30 août 2010.

WOODSWORTH COLLEGE (2010a). *Millie Rotman Shime - Academic Bridging Program: 2010/11 Application and Information*. Toronto, Woodsworth College. Consulté le 2 juin 2010 à l'adresse http://www.wdw.utoronto.ca/images/uploads/2010-2011_ABP_Brochure_and_Application.pdf.

WYNNE, K. (2005). *L'Ontario apprend — Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*. Toronto, gouvernement de l'Ontario. Consulté le 4 février 2010 à l'adresse <http://www.tcu.gov.on.ca/adultedreview/french/ontariolearnsf.pdf>.

YORK — SENECA INSTITUTE FOR MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY (2010). *College Mathematics Project 2009 Final Report*. Toronto, Collège Seneca. Consulté le 27 octobre 2010 à l'adresse <http://collegemathproject.senecac.on.ca/cmp/en/publications.php>.

YORK — SENECA INSTITUTE FOR MATHEMATICS, SCIENCE AND TECHNOLOGY (2011). *College Mathematics Project 2010 Final Report*. Toronto, Collège Seneca.

ZHANG, X. et B. PALAMETA (2006). *La poursuite des études à l'âge adulte et ses répercussions sur les gains au Canada*. Ottawa, Statistique Canada. Numéro au catalogue 11F0019MIE, n° 276.



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario